



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 MAI 2012

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB

Le vendredi 11 mai 2012 à 15h00, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 4 mai 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

\*\*\*

### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS : VILLA THURET**

#### **M. LEONETTI**

Mes chers collègues, comme d'habitude, il y a une présentation faite par la CASA. Laurent CARRIE va vous présenter la Villa Thuret, mais vous la verrez aussi dans les délibérations qui suivent. Néanmoins, comme elle a été l'objet d'une négociation conjointe entre la CASA et la Ville, je souhaitais que la Communauté d'agglomération, et je remercie une fois de plus Laurent CARRIE, soit associée à cette présentation.

Nous allons écouter Laurent CARRIE, je ne vous poserai pas la question des interventions, car vous le ferez au moment de la délibération. Cela vous convient ?

#### **Mme MURATORE**

On ne peut pas faire la présentation au moment de la délibération ? On a déjà eu cette situation-là et vous aviez convenu que c'était plus logique.

#### **M. LEONETTI**

Je ne vais pas faire rester Monsieur CARRIE pendant une heure, ou alors nous allons la présenter en premier si vous le voulez... Monsieur CARRIE, comme nous sommes entrés dans un formalisme un peu tatillon, je vais vous demander de bien vouloir attendre.

Je vais proposer que la délibération sur la Villa Thuret soit présentée en premier. Si le conseil est d'accord sur cette organisation, à ce moment-là vous ferez la présentation bien qu'étant Directeur Général de la Communauté d'agglomération et que nous soyons dans une délibération de la Ville d'Antibes, puis nous débattons du sujet.

Nous passons donc à l'appel.

### **APPEL NOMINAL**

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations :

M. Francis PERUGINI à M. Audouin RAMBAUD, Mme Angèle MURATORI à M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Serge AMAR à M. Michel GASTALDI, M. Alain CHAUSSARD à M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO, Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER, M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

### Absents :

Mme Anne-Marie DUMONT, (*arrivée question n°1-5*)  
Mme Edith LHEUREUX,  
M. Jacques BARBERIS,  
M. Jonathan GENSBURGER

*Présents : 37 / procurations : 8 / absent : 4*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Monsieur LEONETTI**

#### **00-5 - VILLA THURET- SAUVEGARDE ET RAYONNEMENT DU SITE - PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE, L'INRA ET LA CASA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

#### **M. LEONETTI**

Première question, avec l'accord unanime du Conseil municipal : « VILLA THURET ».

Dans le formalisme, on va d'abord présenter la délibération, ensuite viendra la projection.

M'écartant un instant du texte, la Villa Thuret est l'ancien domaine occupé par l'INRA qui a ensuite déménagé à Sophia Antipolis où il s'est définitivement installé. Ces terrains de trois à quatre hectares appartiennent à l'Etat mais ont été donnés dans le cadre d'une fondation et d'un legs.

La charge du legs est que l'on continue à développer l'étude de la flore dans le cadre de la biodiversité. La Villa Thuret se compose de deux parties : une partie la villa elle-même et le jardin d'acclimatation mis en place par Monsieur THURET et l'autre partie, sur laquelle s'étaient installés les services de la recherche de l'INRA.

Longtemps, des conventions ont été tentées et un travail a été effectué par le Conseil général et la CASA sur des bureaux d'études pour voir comment on pouvait faire vivre cet espace qui continue à appartenir au Ministère de l'Agriculture. Finalement, les négociations ont abouti sur une convention avec la CASA et la Ville d'Antibes, et je l'espère d'autres partenaires, pour faire en sorte que la CASA prenne en charge la Villa Thuret elle-même et les jardins d'acclimatation, charge à elle de faire les travaux nécessaires pour la réhabilitation de l'espace bâti, et d'ouvrir au public et en particulier aux scolaires l'ensemble de la Villa Thuret dans un but à la fois pédagogique et touristique.

De l'autre côté, les espaces se répartissent entre des anciennes serres, des anciens logements et des bâtiments dans lesquels les équipements et les bureaux ont existés.

La partie basse pourrait y accueillir l'ensemble des services de la Ville concernés par les espaces verts et le développement durable. La partie haute pourrait intéresser le Lycée Horticole, via une convention avec le Conseil Régional, qui a émis, à la fois par la bouche de son président et par l'avancée des services techniques, un avis favorable pour que l'on avance sur ce sujet.

Cette délibération a plusieurs avantages. D'abord elle met fin à une friche qui existe à l'entrée du Cap d'Antibes, et qui n'a aujourd'hui qu'une utilisation extrêmement modeste.

Deuxièmement, elle permet d'avoir un outil de recherche et pédagogique sur le développement durable, sur la possibilité de travailler sur le stress hydrique, la culture et l'acclimatation en terre méditerranéenne d'un certain nombre de plantations. Il est utile pour la Ville qui travaille déjà avec Cléa PUGNAIRE sur le sujet de la reconversion de nos espaces verts en espaces plus méditerranéens et plus économes en eau, puis en même temps, vers une pédagogie vis-à-vis des enfants.

Bien entendu le partenariat avec le Lycée Horticole serait une opération très utile parce qu'elle permettrait à la fois d'héberger un certain nombre de jeunes qui travaillent au Lycée Horticole et en même temps d'y développer un certain nombre d'activités qui ne peuvent pas être aujourd'hui développées au niveau du lycée horticole. Je le dis pour l'anecdote, mais elle n'est pas signée par le ministre en charge de l'Agriculture, mais par les services qui ont généralement plus de pérennité que les ministres et ça permet une stabilité à cette convention entre la CASA, la Ville d'Antibes et l'INRA et les services du ministère de l'Agriculture après, bien entendu, avoir eu l'aval et l'appui du ministre encore pour quelques jours en charge de l'agriculture.

Si vous le voulez bien, M. CARRIE va faire la présentation globale et plus exhaustive.

### **M. CARRIE**

Merci Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers. Effectivement, pour remettre un peu en image le contenu du projet pour que chacun situe bien ce qui est proposé. La Villa Thuret est un ensemble immobilier de 5 hectares en tout, donc 3,5 hectares pour le parc et 1,5 hectare pour la partie bâtie, qui se situe donc au Cap d'Antibes. Vous pouvez voir sur la carte, il y a deux petites parcelles jaunes. La grosse parcelle jaune, c'est le parc et la villa, 3,5 hectares.

C'est là où on a le jardin botanique et c'est là où on a la villa de maître. Ces deux parcelles sont traversées par le boulevard du Cap qui relie les deux. Et de l'autre côté, on a la petite parcelle jaune qui fait 1,5 hectare et qui regroupe un ensemble immobilier bâti vétuste qui était jusqu'en 2004 occupé par les anciens locaux de l'INRA.

Il faut savoir que sur les 1,5 hectares de la parcelle où il y avait l'INRA, il y a à peu près 4 600 m<sup>2</sup> de bâtis qui sont à réhabiliter. Ça a fait l'objet d'une donation. En 1877, l'ensemble de l'immobilier a fait l'objet d'une donation par M. THURET, à l'État, à condition de dédier l'espace à la réalisation d'un établissement d'enseignement scientifique autour de la botanique et de la culture. M. Gustave THURET avait créé le parc et la villa au 19<sup>e</sup> siècle pour en faire un parc destiné à accueillir les plantes exotiques afin de les acclimater aux régions méditerranéennes. C'était le but initial de la maison. Et jusqu'en 2004, la partie droite sur la carte, c'est-à-dire le 1,5 hectare, était occupé par les anciens locaux de l'INRA. Après, ils ont rejoint Sophia – Antipolis et ce sont des locaux, après visite, qui sont vétustes et qui méritent évidemment d'être réhabilités et valorisés.

Quelques images. Juste pour vous donner une idée pour ceux qui ne connaîtraient pas le site, quelques images de la villa et du parc. Donc ça, c'est la maison de maître que l'on a sur le site, donc sur la première partie, l'ensemble immobilier de 3,5 hectares.

Ça, c'est la villa et puis on retrouve ce type de végétation méditerranéenne qui ont été transplantées au 19<sup>e</sup> siècle par M. THURET. Il faut savoir que depuis cette année officiellement, le jardin Thuret est une unité expérimentale de l'INRA où ils développent un certain nombre de cultures et de végétations méditerranéennes, qu'ils valorisent. Donc vous voyez, il y a de suite un lien à tisser entre un certain nombre d'activités – c'est un peu l'idée que nous avons eue – avec les services municipaux de la Ville, le Lycée Horticole et l'INRA.

Alors je vous l'ai dit, c'est un site est un site exceptionnel, placé au Cap d'Antibes, cinq hectares, deux parties, la villa et le jardin remarquable de 3,5 hectares avec 1 500 végétaux, c'est important de le signaler. On a 1 500 espèces de végétaux. De l'autre côté du boulevard du Cap, 1,5 hectare bâti contenant 4 500 m<sup>2</sup> de bâtiments administratifs qui correspondent aux anciens locaux de l'INRA. Et depuis plusieurs mois donc un travail s'est noué et s'est engagé entre le ministère de l'Agriculture, l'INRA, la CASA et la Ville d'Antibes et ces partenaires se sont mis d'accord sur un projet qui est formalisé dans un protocole qui vous est proposé aujourd'hui.

L'idée est de reconverter le site autour d'un projet commun et d'en faire une vitrine de la végétation méditerranéenne ainsi qu'un pôle d'expertise, d'enseignement et de service public autour de la botanique et du développement durable. Concrètement, vous allez le voir, je vais vous montrer un plan d'ensemble. Il y aurait sur le projet trois composantes. D'abord, sur la partie parc et villa de 3,5 hectares, une vitrine qui va être dédiée à la valorisation auprès du grand public du jardin et de la végétation méditerranéenne et des recherches botaniques. Ça, c'est la villa et le parc, ce que je vous disais. Un pôle formation – enseignement consacré à l'enseignement et à la recherche agricole sur les anciens locaux de l'INRA et un pôle service public – développement durable regroupant les services municipaux sur en partie les anciens locaux de l'INRA.

Alors un plan expliquera mieux le projet. En gros, on voit bien ici les parcelles. La parcelle de 3,5 hectares, c'est la parcelle rouge qui est côté droit du boulevard du Cap où il y aurait le parc et la villa de maître où on ferait la vitrine pilotée par la CASA. Donc l'idée, c'est en partenariat avec l'INRA de faire un programme de réhabilitation du bâtiment qui pourrait commencer dès l'année prochaine par la création d'un espace de valorisation de ce que l'on retrouve dans le parc, tout en continuant à garder en partenariat avec l'INRA les recherches puisqu'il y a des recherches qui se font. C'est important qu'on ait à la fois l'aspect recherche et à la fois l'aspect vitrine de valorisation de ce qu'il s'y fait.

Et de l'autre côté du boulevard du Cap, donc sur la parcelle bâtie, deux pôles : alors évidemment les zonages sont approximatifs puisqu'il faudra approfondir les études. Sur la partie supérieure, un pôle formation – enseignement associant via la Région, le Lycée Horticole où on pourrait y faire de l'enseignement, de l'accueil d'étudiants, de stagiaires. Tout pourrait se faire sur la partie supérieure. Et sur la partie basse, l'accueil de services publics municipaux autour du développement durable. Voilà un petit peu l'économie générale du projet et les grandes lignes.

D'ici la fin de l'année, une fois que le protocole sera adopté, l'idée est de bien finaliser le projet puisque là on a des grandes orientations sur lesquelles l'ensemble des partenaires s'est mis d'accord. Maintenant, il faut faire les études dans le détail, c'est-à-dire il faut savoir le coût en m<sup>2</sup>, faire les études de programmation pour finaliser le projet, de manière à ce qu'ensuite on puisse formaliser avec le concours de France Domaine les conventions de mise à disposition.

Ce qui est extrêmement intéressant, c'est que les partenaires se sont mis d'accord pour qu'on parte sur des conventions de mise à disposition de longue durée assortie de droits réels. Ça veut dire qu'on est vraiment sur une mise à disposition de très long terme avec la possibilité de construire et d'investir dessus dans l'intérêt commun. Donc, ça passe évidemment par deux étapes qu'il faut introduire. Une discussion avec les ayants-droits de Gustave THURET car on est dans une phase de révision administrative du legs puisque l'ensemble du projet aux dires où sont les experts de l'agriculture, reste parfaitement en phase avec l'objectif du legs. On est sur une phase juridique qui est bien cadrée, mais il faut effectivement qu'il y ait une phase d'association. Et deuxièmement, la consultation de France Domaine qui fixera en fonction du projet, des charges de chacun, la durée et la redevance éventuelle que devront payer les collectivités.

Maintenant qu'il y a ce protocole d'accord, il faut qu'on formalise toutes les étapes d'ici la fin de l'année, c'est l'engagement qu'il y a dans le protocole. Mais ça va démarrer dès cet été. Un des engagements qui est proposé avec l'INRA, est qu'à partir du mois de juin en plus des horaires d'ouverture, le parc est déjà ouvert tous les jours, de 8 h 30 à 17 heures l'hiver et de 8 heures à 18 heures l'été sauf le week-end. Mais cette année, en plus, pour bien initier le partenariat avec l'INRA, il est proposé d'ouvrir le week-end sur des demi-journées, à des visites de groupes pédagogiques et éducatives pour commencer à renforcer l'appropriation de la villa et du jardin par les collectivités et renforcer le partenariat.

Voilà en quelques lignes le projet qui est proposé et qui maintenant doit être déroulé pour être finalisé d'ici la fin de l'année.

## **M. LEONETTI**

Merci ! On va écouter donc les différents groupes. M. MOLINE.

## **M. MOLINE**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Donc nous avons bien pris note qu'il s'agissait aujourd'hui de se prononcer sur le fait d'étudier la faisabilité technique et économique du projet, notamment en termes

d'occupation du site, comme c'était dit, par une vitrine dédiée, par un pôle de formation – enseignement, un pôle de services publics développement durable. L'Union soutient la valorisation des espaces publics, la formation et la recherche, tout en regrettant un peu le manque de transparence et craint que l'autorisation d'occupation temporaire ne devienne définitive de fait. Nous attendrons donc que le résultat de cette étude pour prendre une position définitive. Merci.

**M. LEONETTI**

M. PIEL.

**M. PIEL**

Oui. Pour nous, cette délibération va dans le bon sens. Au moment où l'État vend ou vendait les bijoux de famille – c'est ce qui se passait il y a encore quelques semaines, il suffit d'aller sur le site de France Domaine pour le constater – il est bon que la Ville et la CASA prennent la main sur ces terrains, évidemment la Villa Thuret, protégée par le legs, mais aussi l'ensemble de l'implantation de l'INRA. Le risque était de voir une nouvelle grande propriété venir accaparer une partie du Cap. Vous savez, ces propriétés où des travailleurs effectuent des travaux pharaoniques sans aucun contrôle et souvent à leurs risques et périls.

Alors oui à cette procédure, nous pensons d'ailleurs que c'est... et on a bien compris que l'état de la discussion aujourd'hui est un peu avancé pour cela, de revenir en arrière. Nous pensons, nous, que c'est la Ville qui devrait porter le dossier plutôt que la CASA. Par contre, il est dommage que le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, compétent en matière d'enseignement et de formation professionnelle agricole qui gère l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, donc au-delà du lycée, la totalité de l'implantation donc qu'il y a, lycée et formation professionnelle, ne soit pas plus associé au projet.

Évidemment, c'est un projet qui rentre dans le cadre des compétences du Conseil Régional. Évidemment, viendra le moment où l'accueil des stagiaires y compris sous forme d'internat, ce qui sera quand même très intéressant au Cap d'Antibes d'avoir des apprentis et des lycéens qui auront leur logement à cet endroit, va être en question. Et donc c'est à ce moment-là que le Conseil Régional puisera dans ses budgets. Donc nous pensons qu'une association beaucoup plus forte, beaucoup plus en amont... je constate par exemple que le Conseil Régional n'est même pas cité dans la délibération. Il apparaît évidemment dans le protocole d'accord, mais il n'est même pas cité dans la délibération.

**M. LEONETTI**

On ne va pas délibérer à la place du Conseil Régional.

**M. PIEL.**

Comment ?

**M. LEONETTI**

Moi, je suis respectueux du Conseil Régional...

**M. PIEL.**

Tout à fait !

**M. LEONETTI**

... je ne me permettrais pas de délibérer à sa place.

**M. PIEL.**

Non, non, bien sûr, bien sûr, bien sûr. Non, mais la façon dont la délibération est constituée, on aurait pu, je pense, y inclure le Conseil Régional. Je crois que l'accord est acquis. r contre évidemment, on va rentrer à un moment donné dans les coûts, ça serait bien que – je répète – le travail de préparation qui se fait par les services et je pense que les services ont l'habitude de travailler ensemble. Je pense que ça serait bien qu'il soit associé le plus en amont possible.

**M. LEONETTI**

C'est fait !

**M. PIEL.**

J'ai entendu parler de l'été, autant le faire de suite.

**M. LEONETTI**

C'est fait, c'est fait !

**M. PIEL.**

Et peut-être que dans ce cadre-là, le Conseil Régional pourrait participer au comité de suivi pour, le moment venu, faire les remarques qui sont propres à notre compétence. Enfin, je pense aux compétences du Conseil Régional. Ça, c'est des réserves qui, je pense, peuvent être levées sans problème y compris... on en a un peu parlé. Et dans ce cadre-là, évidemment nous voterons la délibération puisqu'elle lance la procédure et que nous en sommes satisfaits.

**M. LEONETTI**

Merci. M. AUBRY.

**M. AUBRY**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Bon, c'est un projet qui nous paraît intéressant puisqu'il s'agit de pérenniser le jardin Thuret et qu'il apporte, par exemple pour les services de la Commune, un regroupement qui va dans le sens de nos demandes précédentes, on va dire, de rationalisation des implantations des services municipaux. Toutefois, ce projet est assez flou dans son exposé. Le terme utilisé pour la partie, on va dire, jardin de « vitrine dédiée à la valorisation auprès du grand public », cette expression paraît un peu ronflante, mais pas très précise. Qu'est-ce qu'on entend par « vitrine » ? On aimerait bien savoir. Y a-t'il un projet, on va dire, de commercialisation du jardin comme cela a été fait, par exemple, pour la Villa Eilenroc.

**M. LEONETTI**

Pardon, là, c'est de la commercialisation à 2 euros l'entrée ?

**M. AUBRY**

Oui, mais c'est de la commercialisation.

**M. LEONETTI**

Ah oui, d'accord.

**M. AUBRY**

Le terme « vitrine », il fait penser justement à cette idée de commercialisation d'un jardin qui jusqu'à présent est accessible au public. Donc on va nous faire voter sur un protocole. Ce protocole, mon collègue, Gérard PIEL, l'a signalé, la Région y est citée, mais pas parmi les parties au protocole. Elle est citée dans l'article 4 comme devant être pleinement associée. Ce qui nous paraît contradictoire puisqu'on fait un protocole sans le Conseil Régional et une fois que toutes les études seront faites, le Conseil Régional sera associé évidemment pour payer, pour financer la partie qui correspond à sa compétence, c'est-à-dire tout ce qui correspond à l'enseignement secondaire agricole.

Donc il s'agit de faire une étude. Cette étude, le comité de suivi, je pense, décidera à qui la confier et là, notre Conseil Municipal vote un peu en aveugle sans savoir ce qui va être décidé. Est-ce qu'on confie cette étude aux services de la CASA et aux services de la Commune ou est-ce que cette étude est confiée à un cabinet d'études spécialisé privé qui pourrait inciter en fait à une gestion commerciale, comme je l'ai dit, de cet espace ? Donc nous, nous sommes un peu gênés justement par ce flou, par le fait que ce projet qui nous paraît intéressant, qui pour nous doit forcément être intéressant, va être lancé un peu en aveugle et ce projet pourrait dériver sur quelque chose sur lequel nous, nous ne serions pas, heureux, on va dire, d'une dérive.

Je pense qu'il faudrait associer quand même certaines personnes et notamment les conseils de quartier et les conseils de développement dans cette affaire. Ça, c'est un grand oubli. Jusqu'à présent, ces conseils de quartier sont associés à certaines choses, on leur parle des trottoirs, etc. C'est excellent, mais ce n'est pas suffisant. Ce projet-là, à mon avis, peut intéresser fortement les citoyens d'Antibes au travers des conseils de quartier comme du conseil de développement, des conseils de développement d'Antibes comme de la CASA. Voilà, je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Bon ! D'abord, bien entendu, les études sont faites en interne. Pardon ! Excusez-moi, madame, j'avais oublié que vous étiez isolée.

**Mme VERCNOCKE**

Pas tant que ça ! Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Bien sûr, on ne peut que se réjouir de cette délibération concernant la Villa Thuret car si les actions menées conjointement – vous voyez, moi j'avance un petit peu – par la Ville, la CASA, l'INRA et le Ministère et le Conseil Régional sont fructueuses, c'est quand même un nouveau positionnement de notre ville qui s'annonce dans le domaine de la recherche.

En fait, nous pouvons, si nous réussissons tout ça, faire notre entrée par le haut dans un secteur à enjeux incontournables pour l'avenir, non seulement en recherche fondamentale, mais aussi dans l'application au développement durable. Pour citer quelques exemples sans faire le tour : les pharmacopées nouvelles, la dépollution des sols, etc. Il peut se mener beaucoup d'études dans ce site. Donc autant dire que le vote, bien sûr, de cette convention sera très favorable.

Je voudrais signaler cependant que si l'installation d'un pôle services publics regroupant des services municipaux qui étaient jusque-là un peu dispersés dans les anciens locaux de l'INRA apparaît dans un premier temps comme une très bonne chose, cette solution ne nous dispense pas pour l'avenir d'une réflexion sur les inconvénients de ce qui reste quand même une certaine balkanisation, suivant l'expression consacrée, des services municipaux et sur la nécessité un jour d'un vrai choix de leur regroupement. Mais ceci, comme disait l'autre, est une autre histoire, bien entendu ! Donc ce sera un vote très favorable.

**M. LEONETTI**

Merci madame.

Bon globalement, oui j'ai bousculé les choses et oui j'ai demandé au Ministère de l'Agriculture de céder la parcelle et de ne pas la vendre et de trouver un partenariat entre ceux qui étaient intéressés, la CASA, la Région et la Ville. Oui, on a un protocole et ce protocole permet justement que l'on conserve dans le patrimoine de la Commune et de notre région, un site remarquable, un outil pédagogique, un outil de recherche avec un partenariat qui continuera à exister avec l'INRA.

Je veux bien les contorsions de M. AUBRY. Effectivement avec le genre de débats et de discours que vous avez tenus, dans dix ans, on continue encore à discuter. Donc les travaux seront faits en interne, la Région est associée. Pas plus tard qu'hier ou avant-hier, les services se réunissaient. J'en ai informé par courtoisie M. PIEL. Lorsque M. VAUZELLE est venu signer la convention, je lui ai demandé qu'on étudie ce sujet prioritairement et il m'a donné son accord pour qu'on l'étudie prioritairement. Donc on avance. Et ne me demandez pas pourquoi il faut que ça arrive maintenant. Et c'est bien que ça arrive maintenant. Si vous n'avez pas compris, je ne vous l'expliquerai pas.

Donc je soumets cette délibération au vote.

Qui est contre ? S'abstient ?

Mme MURATORE, vous vous abstenez.

**M. AUBRY**

Monsieur le Maire, vous parlez d'étude en interne, vous dites que la Région est associée, or ces deux points ne figurent pas noir sur blanc.

**M. LEONETTI**

Votez ce que vous voulez !

M. AUBRY, pourquoi je cherche à vous sauver à tout prix, après tout ! Allez, votez !

Vous vous abstenez. Le jour où on inaugurera, on se rappellera que le groupe « socialiste et Verts » s'est abstenu sur cette délibération.

Je remercie l'ensemble des autres groupes d'avoir voté la délibération. On passe à la délibération suivante. On remercie M. Laurent CARRIE d'avoir exposé le projet.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCES DES 3 FÉVRIER ET 23 MARS 2012 - PROCÈS VERBAUX - ADOPTION

**M. LEONETTI**

Alors on reprend le cours.

Pas d'intervention, personne n'est contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

00-2 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU

**M. LEONETTI**

J'ai trois questions : une pour l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, une pour la Gauche et l'Écologie, une pour le PS et les Verts.

Pour Union pour Antibes Juan-les-Pins.

**M. MOLINE**

Oui, Monsieur le Maire, je commencerai en disant que nous avons constaté avec satisfaction que la majorité des avenants étaient à la baisse. Bon, des remarques et des interrogations ensuite concernant le marché 11A98, prestations de maintenance des équipements de la fontaine de la place de Gaulle. Ce nouvel aménagement de la place, critiqué, a coûté cher et va continuer. Pourquoi au lieu d'un marché à bon de commande de 30 000 à 60 000 euros, ne pas avoir formé des techniciens municipaux pour son entretien ?

**Concernant le marché à bon de commande 11F55. « acquisition et mise en service d'horodateurs de 210 000 à 1 600 000 avec Parkeon »**, si au travers des renseignements que nous avons pu obtenir au sein des services, nous comprenons la nécessité de changer des horodateurs vétustes, il en demeure pas moins vrai que le coût unitaire est particulièrement important. Le montant maximum de ce marché nous fait craindre en quatre ans un doublement voire un triplement du nombre de places de stationnement payantes en surface. Pour l'usager, la diversification des moyens de paiement va dans le bon sens, sauf si cela devient un prétexte d'augmentation tarifaire pour couvrir des investissements que vous imposez aux antibois que vous pénaliserez ainsi doublement. Nous savons bien que la finalité est de favoriser les turn-overs en évitant les voitures ventouses. L'Union vous a déjà proposé de réfléchir à un déploiement de zones bleues dans les zones non stratégiques. Opération bien moins onéreuse et tout aussi efficace qui permettrait effectivement de supprimer un certain nombre d'appareils. Le montant du marché s'en trouverait ainsi réduit, ce que les antibois et juanais apprécieraient doublement. Merci pour vos réponses.

**M. LEONETTI**

Merci. M. PIEL.

**M. PIEL**

Oui, sur deux marchés. Le premier donc porte sur une **« mission d'études prospectives sur les effectifs scolaires pour un coût de 46 805 euros »**. Donc on a du mal à comprendre pourquoi missionner un bureau d'études privé pour faire de la prospective sur les effectifs scolaires. On pensait nous que c'était le rôle du Rectorat de faire ce travail. On comprend bien que le Rectorat en tout cas avait besoin de ce genre de conseils pour fermer les classes dans nos écoles, comme ça s'est passé il y a quelques semaines, les fermetures de classes qui ont été annoncées pour la rentrée prochaine.

**M. LEONETTI**

Non, non... pardon, M. PIEL, elles ont été annoncées...

**M. PIEL**

Oui !

**M. LEONETTI**

...mais je suppose qu'elles ne seront plus jamais fermées puisque...

**M. PIEL**

Oui, mais alors !

**M. LEONETTI**

...un changement de...

**M. PIEL**

Alors raison de plus, raison de plus, pour pas donner près de 50 000 euros à un bureau d'études qui fait de la prospective sur les effectifs scolaires.

**M. LEONETTI**

On va attendre le mois de septembre.

**M. PIEL**

Je me suis posé la question. Est-ce que la prospective ça va jusqu'à la prévision de naissances ou est-ce que c'est simplement ceux qui déménagent, etc., vous voyez ? Nous, en tout cas, on est persuadé que ça, c'est la responsabilité de l'Éducation nationale. Alors on sait très bien que l'Éducation nationale, en tout cas il y a encore quelques jours, avait cette ambition de privatiser y compris ces services puisqu'elle les a tous regroupés sur un endroit, un terrain très réduit alors qu'avant ce genre de travail était effectué par les fonctionnaires.

Et le dernier point, puisque là on assiste, en tout cas on assistait... je ne sais pas jusqu'où ça va allait, en début de privatisation. Le dernier point, c'est que connaissant un peu le bureau d'études qui va faire cette étude, je souhaiterais qu'on nous démontre et comme je sais que ce genre de question, on ne peut pas vous la poser comme ça, au débotté là, parce que vous n'avez pas la réponse. Donc je l'ai demandée au service, comme ça, je suis sûr que vous avez la réponse. Qu'on nous donne, qu'on nous démontre la compétence de ce bureau d'études en la matière. Il a dû certainement effectuer d'autres sur les effectifs scolaires dans d'autres académies, etc.

Le deuxième marché, c'est ce qu'a dit tout à l'heure, M. MOLINE. De nouveau, on ouvre un marché sur la maintenance des jets d'eau de la place de Gaulle, 30 000 à 60 000 euros. J'ai souvenir à l'origine que cela ne devait pas nous coûter. Qu'une place minéralisée, ça coûte moins cher qu'une place avec des arbres, avec des jardins, etc. J'ai demandé donc, y compris là aussi à vos services, on a dû vous donner la réponse pour que je puisse en profiter. À savoir, environ évidemment le coût annuel global de l'entretien de ces jets d'eau, du fonctionnement, etc. Donc je pense que vous avez deux fiches avec les deux réponses et je serais fort aise de les avoir. Merci.

**M. LEONETTI**

M. PIEL, avant de vous répondre, je vous dirais que si c'était une question purement technique et que vous ne l'aviez pas politisée, vous auriez déjà la réponse des services techniques et vous ne la poseriez pas en Conseil Municipal. Mme MURATORE.

**Mme MURATORE**

Alors nous, nous revenons aussi bien entendu sur l'étude prospective sur les effectifs scolaires. Il nous semblait que ces études étaient de la responsabilité de l'Éducation nationale et de l'Inspection académique. Pourquoi la Ville doit-elle payer un cabinet privé pour ces études ? Cette étude prospective va t'elle permettre d'éviter des fermetures de classes ? Moi, vous voyez, je suis plus réservée.

Le deuxième point, c'est là encore la fontaine de la place de Gaulle. Nous demandons que les études soient menées pour un autre fonctionnement permettant d'économiser les flux et les frais de maintenance.

Et nous souhaitons avoir des informations sur le mode de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage puisqu'il s'agit d'une modification du cahier des charges. On n'a pas le montant initial du marché, ni donc le pourcentage d'augmentation, qui s'élève quand même à plus de 150 000 euros. Merci.

## **M. LEONETTI**

Alors je vois que Georges ROUX s'impatiente d'apporter une réponse donc je lui cède la parole, je suppose, pour l'étude prospective.

## **M. ROUX**

Merci, Monsieur le Maire. C'est juste un mot pour vous dire que l'Éducation nationale, le Rectorat n'ont pas compétence à inscrire dans le cadre des évolutions urbaines prévues, par exemple au PLU, l'implantation de nouvelles écoles. Pour faire le diagnostic du nombre d'enfants et d'évolution à court, moyen et long terme, d'accord. Par exemple, le chemin des Combes ou la Fontonne, le Rectorat ne sait même pas où c'est par rapport à ce que nous devons construire dans l'avenir aussi bien dans le court terme que dans le long terme. Donc je crois que c'est un outil de précision. Je l'avais fait en tant que conseiller général, quand nous avons fait le plan Collège Avenir pour les collèges des Alpes Maritimes et je peux vous dire que ça a rendu un très grand service.

## **M. LEONETTI**

Pour compléter simplement et appuyer ce que vient de dire Georges ROUX, ne confondons pas, rappelons-nous quand même les règles : c'est le maire qui construit les écoles dans ce pays. C'est le maire qui organise la carte scolaire et qui se trouve en difficultés lorsque dans un quartier, il n'y a pas suffisamment de places et qu'on est obligé de faire des dérogations pour amener les enfants à venir dans un autre quartier.

Donc après la deuxième question qui vient, c'est faut-il un bureau d'études pour faire ça ou faut-il le faire en interne ? Il y a déjà des travaux qui ont été faits en interne. Ils ont un certain nombre d'interrogations. Si vous m'aviez posé la question, par exemple, il y a cinq à six ans, on était en train d'envisager l'extension des écoles à la Fontonne. Et puis on s'est aperçu en fait qu'à la lumière du PLU et sous la pression démographique, c'est plutôt vers les quartiers des Semboules qu'il faudra augmenter le nombre de classes. Il y a une perspective sur le centre d'Antibes et sur les écoles du centre d'Antibes qui est en diminution et qui est faite essentiellement d'apports d'élèves de personnes travaillant dans le centre-ville, mais n'habitant pas dans le centre-ville. Ces situations vont-elles se pérenniser ou va-t-on voir une diminution majeure de nos effectifs dans le centre-ville ?

Avant de lancer la prochaine extension d'école telle qu'elle doit être prévue compte tenu des prévisions démographiques, il vaut mieux savoir de quel type, à quel endroit, pour organiser la carte scolaire. Pourquoi Meneghetti ? Parce que Meneghetti a fait l'offre la plus complète et la moins chère. Il n'y a pas de débat sur le sujet. Est-ce qu'ils n'ont pas compétence à le faire ? Si, ils ont compétence à le faire. Est-ce que ils ont fait une proposition qui est plus complète qualitativement et quantitativement ? Oui, donc c'est eux qui ont le marché. La question se poserait à l'inverse si on choisissait un autre. On pourrait dire, mais pourquoi vous n'avez pas pris le moins-disant et le mieux-disant. Sur ce sujet, la seule question est les études en interne étaient-elles suffisantes. J'ai confiance dans les services. Les services disent avant de se lancer, après avoir dit que c'était plutôt dans le centre qu'il fallait faire, plutôt à la Fontonne, puis ensuite dire que c'est sur la Croix rouge et maintenant dire que c'est sur les zones nord, peut-être que c'est intelligent de « perdre » quelques dizaines de milliers d'euros pour ensuite avoir un bénéfice et une carte scolaire stable.

Sur les horodateurs, il y a acquisition et mise en service d'horodateurs. Les horodateurs qu'on va remplacer, ils ont une moyenne de vie de vingt ans. L'amortissement d'un horodateur, c'est six mois. Donc sur le plan gestion, ce n'est pas une très mauvaise opération. En même temps, vous le savez, on n'est plus dans l'horodateur monnaie, on a encore beaucoup d'horodateurs uniquement avec de la monnaie. Il faut maintenant des horodateurs qui évoluent et qui rentrent des cartes de crédit et qui rentrent de la monétique, etc.

Sur la zone bleue, on l'étudiera lorsqu'on aura fait la piétonisation à la vieille ville. Or vous le savez, je crois que c'est assez consensuel dans la ville, quand on aura construit le parking sous le Pré des Pêcheurs, on passe à la piétonisation. La piétonisation, elle va reposer un problème de circulation et un problème de stationnement. Et donc il faudra bien se reposer la question de savoir est-ce qu'on l'enlève la place ou est-ce qu'on la met en zone bleue ? Je pense qu'à ce moment-là, effectivement, dans le cœur qui sera piéton, il peut y avoir une zone bleue ou des zones de pauses temporaires de véhicules pour les livraisons ou pour les particuliers. Ça peut être un élément qui fait une mixité dans le déplacement à l'intérieur de la vieille ville.

En ce qui concerne les jets d'eau et la place de Gaulle, ce n'est pas fini cette histoire ? Je croyais que c'était terminé, qu'on avait enterré la hache de guerre sur la place de Gaulle. Bon, ce n'est pas le cas. Il y a eu un choix qui a été fait, je l'assume totalement. D'abord ce choix, c'est qu'on avait des arbres au sommet de petits monticules dont, si je vous remontre les photos, vous verrez très vite que la somme des critiques était bien supérieure aux lettres laudatives.

Le deuxième point, c'est que nous avons pensé qu'il fallait replanter en alignement les platanes – et on en a planté trois fois plus que ce qu'il y en avait, au passage – et que ces platanes allaient pouvoir donc retrouver la place Macé. Et qu'on retrouvait l'alignement, les doubles rangées d'arbres telles qu'elles étaient sur la place initiale.

Ensuite, on a dit qu'on allait mourir dans les allées parce qu'on allait être écrasé par le soleil et que le platane ne donnerait jamais d'ombre. Le platane, il est comme les hommes, il grandit et quand il grandit s'étend, il fait de l'ombre avant de se dessécher et mourir. Ils n'en sont pas à ce stade et ils font de l'ombre suffisamment.

Troisième point, on a dit la place centrale doit être ouverte parce que ça nous permet d'y faire des manifestations. Et pour y trouver des manifestations, on ne peut pas piétiner le gazon si on y met du gazon, ni des petites fleurs et donc on va essayer d'y mettre quelque chose qui est à la fois dynamique et en même temps attractif. Et on a mis des jets d'eau. Et pour mettre des jets d'eau qui soient attractifs – et vous constatez d'ailleurs que c'est une des animations qui est la plus prisées lors des fêtes de fin d'année de Noël, les jets d'eau avec le sonore et avec la lumière – on a fait des jets d'eau qui sont gérés par un système électronique qui fait qu'ils changent perpétuellement en faisant donc un jeu d'eau de jets d'eau. Et cette situation maintenant, je crois, et les antibois se la sont appropriés en dehors de ceux qui ont gravé leur cœur sur l'ancien platane avec leur fiancée et qui regrettent que l'arbre ait disparu. Mais ils sont de moins en moins nombreux quand même. D'abord parce qu'on ne grave plus, malheureusement les noms sur les arbres et qu'on a d'autres modes d'expression plus électroniques ou picturaux.

Cela a un coût et que ce coût est un coût de 30 000 à 60 000 euros de maintenance. Alors pourquoi ce n'est pas en interne ? Il y a une partie qui est passée en interne et il y a une partie qui est restée en externe parce que fontainier, c'est un métier complexe et que en même temps, le jeu électronique des cartes qui gère les fontaines et éventuellement remanié chaque année et modifié pour donner, pas toujours, la même séquence et essayer de faire quelque chose qui soit en variation. Donc la place de Gaulle, elle coûte un marché entre 30 000 et 60 000. L'année dernière, il n'a même pas coûté ça, l'année dernière il a coûté 27 000. Comme ça, on le sait. C'est la place de Gaulle, c'est la place centrale de la Ville d'Antibes.

Le prix de l'eau ? Vous voulez... non ? C'est ça ? Changer la couleur de l'eau. Le prix de l'eau est de 800 euros par an. Mais il va être bien moindre désormais.

Voilà, en espérant avoir répondu à vos interrogations. Comme il n'y a pas de vote, tout le monde prend acte des décisions qui ont été prises et des explications qui ont été données.

#### 00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - COMITÉ D'ENTRAIDE ET D'ANIMATION DU PERSONNEL - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

##### **M. LEONETTI**

C'est une convention habituelle en partenariat avec le personnel. Personne n'est contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

#### 00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - MISE EN OEUVRE D'UNE FORMATION « INFORMATION PRÉVENTIVE AUX COMPORTEMENTS QUI SAUVENT » - CONVENTION AVEC LE SDIS 06 - AUTORISATION DE SIGNATURE

##### **M. LEONETTI**

Non seulement la Ville d'Antibes s'est dotée de nombreux défibrillateurs, mais encore faut-il avoir une formation. La Ville d'Antibes ayant le plus fort taux de personnel de toutes les entreprises publiques et

privées de la Ville, il était normal que nous fassions une formation en partenariat avec les pompiers de la Ville. Pas d'intervention, pas de contre ou d'abstention.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

01-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADES : 6, RUE DES REVENNES ET 7, RUE DE L'ORME - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. LEONETTI**

Je passe la parole à Jean-Pierre GONZALEZ.

**M. GONZALEZ**

Oui, Monsieur, il s'agit du secteur de la vieille ville. La délibération habituelle ravalement de façades : 11 rue de la République - Subvention communale - autorisation du Conseil Municipal. On peut passer au vote si vous voulez bien.

**M. LEONETTI**

Abstention ? Contre ? Ah contre, ah oui, d'accord. Un, deux, trois. Abstention ? Quatre. Oui, oui, quatre. Trois plus un.

Délibération adoptée **à la majorité par 41 voix POUR sur 45** (4 contre : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M.MOLINE, Mme VERCNOCKE).

01-2 - BOULEVARD DU PRÉSIDENT WILSON - PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**M. GONZALEZ**

Oui, en fait, il s'agit d'une régularisation qui nous a déjà permis de faire une partie des travaux sur le boulevard Wilson. Maintenant nous devons faire les travaux de la rue des Dames blanches jusqu'à Maupassant. Et donc pour cela, on a besoin de ce transfert d'office dans le domaine public communal.

**M. LEONETTI**

Oui, je rappelle que cette délibération, comme vient de le dire Monsieur le Premier Adjoint, est indispensable pour recommencer la deuxième série de travaux. Vous le savez, on a défini par tranche la réhabilitation de l'ensemble du boulevard Wilson et de l'ensemble du boulevard Albert 1<sup>er</sup>. Pour le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, on fait une tranche par an, en remontant progressivement vers la place de Gaulle. Et pour le boulevard Wilson, on a une deuxième tranche qui part en gros du poste de police municipale et qui va jusqu'au lycée Audiberti. Ces travaux auraient pu commencer aux mois d'avril – mai – juin. Finalement compte tenu de la gêne, les riverains et les quartiers ont préféré qu'on les attaque en septembre. Donc on les attaquera en septembre et on les finira pour décembre. On aura le Wilson qui sera réhabilité selon le même modèle que la première portion jusqu'à la place Audiberti. En accord aussi avec les conseils de quartier et le conseil de développement, lorsqu'on reprendra ensuite le boulevard Wilson, on le prendra de Juan-les-Pins vers le lycée Audiberti et d'abord en commençant par les travaux qui sont devant le palais des Congrès, au moment où il sera livré, pour qu'on puisse repartir dans l'autre sens.

Donc pas d'intervention, pas de vote contre.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

01-3 - AVENUE DES AMPHORES ET AVENUE DU JARDIN SECRET - ACQUISITION DE PARCELLES À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE LA SCI « LES AMPHORES » ET À TITRE GRATUIT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**M. GONZALEZ**

Ces parcelles bordent le futur collège d'Antibes-les-Pins et sont nécessaires pour la voirie et les travaux que nous voulons faire.

### **M. LEONETTI**

En même temps, il mettra fin à un stationnement anarchique sur une voie qui antérieurement était privée, qui est toujours privée et qui vient enfin de passer dans le domaine public et qui permettra à la fois une réhabilitation de toute la voirie concernant l'espace qui précède l'ensemble du collège. Sur Antibes-les-Pins, il y aura l'aménagement devant le collège et en même temps, l'entrée à l'intérieur de la Ville, de la commune, l'espace privé qui va pouvoir être lui aussi être réhabilité.

Donc sur cette délibération, qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

01-4 - CHEMIN DES BRUSQUETS - PARCELLE DV n° 55 POUR 55 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DE LA PROPRIÉTÉ CORRAL

### **M. GONZALEZ**

Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain, c'est pour 55 m<sup>2</sup>. C'est la parcelle 55.

### **M. LEONETTI**

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

01-5 - CHEMIN DES TERRIERS - PARCELLE CADASTRÉE DS 713 POUR 1.301 M<sup>2</sup> - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Un diaporama sur l'aménagement du chemin des Terriers a été présenté par Monsieur Nicolas LEGRAS, Responsable du Service « Études et Travaux d'Infrastructures » au sein de la Direction Réseaux Infrastructures.*

### **M. GONZALEZ**

Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle qui est assez grande puisqu'elle fait 1 301 m<sup>2</sup>, qui est propriété du Conseil Général, qui est un délaissé à la suite des travaux de la RD35bis. Et le Conseil Général a bien voulu nous laisser à titre gracieux ou en tout cas à l'euro symbolique. Et c'est important pour le futur aménagement qui borde le rond-point de la Croix rouge.

### **M. LEONETTI**

Aménagement qui borde le rond-point de la Croix rouge et qui fait l'objet d'une présentation.

### **M. LEGRAS**

Il s'agit de faire un point sur l'aménagement du chemin des Terriers qui comprenait deux sections qui devaient être aménagées : la première entre la Croix rouge et l'avenue Weisweiler et la seconde entre l'avenue Breton et la contre-allée du RD35 au niveau du giratoire de Castorama. La première phase de travaux, qui vient d'être terminée et qui a débuté au mois de juillet l'année dernière et qui s'est terminée au mois de février 2012, avait pour objectif d'améliorer la desserte du quartier des Semboules tout en favorisant les liaisons inter quartiers et d'améliorer la sécurité des usagers en redistribuant l'espace au profit des modes doux, les piétons et les vélos. Il y avait aussi un objectif qui était de créer un réseau d'assainissement afin de raccorder le secteur des Semboules sur un autre bassin versant.

L'état initial de la voie qui part donc du giratoire de la Croix rouge pour aller vers l'avenue Weisweiler au niveau de la propriété Altana, c'était une voie à sens unique avec une absence de cheminement piéton et des vrais problèmes de sécurité pour les usagers, notamment à cause de la vitesse excessive des automobilistes. Le projet qui a été réalisé aujourd'hui consiste à mettre la voie en double sens pour améliorer la desserte des Semboules, de créer les trottoirs de part et d'autre de la voie avec des pistes cyclables bidirectionnelles. Il y a deux plateaux surélevés qui ont été créés également afin de garantir la sécurité des usagers en limitant la vitesse sur cet axe.

L'aménagement du carrefour Terriers – Weisweiler également qui était un petit peu dangereux et qui

aujourd'hui est bien identifié. La création du réseau d'assainissement avec le raccordement des différents riverains, ainsi que la création d'une tranchée drainante et d'un bassin de rétention des eaux pluviales qui permet d'écrêter les niveaux des crues lorsqu'il y a des grosses pluies.

Vous voyez le plan de situation, avec en jaune la partie qui a été créée et réalisée aujourd'hui, entre le giratoire de la Croix rouge et Weisweiller. En vert, la partie de la deuxième section dont une partie des travaux est en cours de réalisation et devrait se terminer en début de semaine prochaine. Entre les deux, une section qui a déjà été élargie, il y a quelques années, lors de la création des Semboules.

Vous avez ici un plan d'aménagement avec un profil type où l'on peut constater que de part et d'autre donc, vous avez des trottoirs d'à peu près 1,5 mètre de largeur, des pistes cyclables de 1,5 mètre ainsi qu'une chaussée bidirectionnelle de 6 mètres. Vous voyez à droite donc, c'est le carrefour de la Croix rouge et à gauche l'avenue Weisweiller avec le petit giratoire qui a été créé. Vous apercevez également les deux plateaux surélevés, un ici et un ici, qui ont permis de réduire la vitesse en limitant cette section à 30 km/h.

Le coût général des travaux était de 1 800 000 euros TTC. 1 190 000 pour la voie, les murs, les trottoirs, les raccordements, l'enfouissement des réseaux dits secs. 210 000 pour l'aménagement du réseau pluvial et 400 000 euros pour l'aménagement du réseau d'eau usée. Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Vous allez apercevoir quelques photos avant / après, depuis le début des travaux côté Croix rouge.

Donc une photo avant, aujourd'hui voilà ce que ça donne. On voit que c'était très étroit et pas du tout aménagé. Aujourd'hui, l'aménagement a permis de garantir aux piétons, aux cyclistes et même aux automobilistes, un itinéraire sécurisé. Là on arrive sur le carrefour de Weisweiller qui était auparavant la voie à sens unique qui descendait des Semboules à droite, là, qui était donc fermé. Et aujourd'hui, on a un carrefour giratoire franchissable qui permet aux véhicules de se répartir et de circuler en toute sécurité. Donc ça, c'était la première phase de travaux. La voie a été ouverte au mois de février.

Il y avait une seconde phase qui concernait la section André Breton, au niveau de la zone commerciale Decathlon, Intersport, Habitat où il y a quand même une forte densité de circulation qui, à la fois pour aller dans la zone commerciale, à la fois pour aller aux Semboules, mais aussi comme un itinéraire de substitution pour court-circuiter un peu le RD35.

L'objectif du projet est encore d'identifier cette voie, comme étant une desserte interquartiers et d'accompagner le développement commercial et économique du secteur puisque des enseignes se sont créées aux débouchées et de sécuriser les déplacements puisqu'il y avait une absence de trottoir, une voie relativement étroite et dangereuse à la fois pour les usagers de la route comme les automobilistes, mais particulièrement pour les piétons.

Sur la phase définitive, c'est le projet tel qu'il devait être à terme avec à gauche, la partie ici, le giratoire au niveau de André Breton, chemin des Terriers, déjà aménagé. Le chemin des Terriers qui descend au niveau du refuge Duflos qui est ici et tout le secteur commercial, Intersport, Habitat, Decathlon. Et un carrefour qui serait traité ici, au niveau du giratoire de la contre-allée. C'est le projet en phase définitive. Il reste quand même conditionné à certains aménagements que le Conseil Général et Escota doivent faire notamment pour retraiter l'accès à l'A8, directement depuis Sophia – Antipolis. C'est pour ça que dans un premier temps, dans l'attente de la finalisation de leurs études et de la mise en œuvre des investissements, on a réalisé un aménagement de sécurité qui se termine la semaine prochaine, que vous pouvez deviner sur le plan ici.

L'objectif étant donc de permettre une circulation relativement aisée des véhicules en élargissant la voie qui était très étroite, qui faisait moins de 4 mètres, on avait du mal à se croiser et en créant surtout un cheminement piéton continu depuis la zone commerciale vers les Semboules et vers le quartier en aménageant un trottoir, des plateaux ralentisseurs qui permettent de casser la vitesse et d'offrir un aménagement relativement plus urbain que ce qu'il était, dans un secteur à forte densité de trafic et à la fois automobile, mais aussi piéton.

Ces travaux ont coûté 200 000 euros et seront terminés début de semaine prochaine. On pourra rouvrir le barreau de liaison et on aura donc un axe qui permettra depuis le giratoire de Castorama de rejoindre en toute sécurité, à des vitesses modérées, le giratoire de la Croix rouge, le quartier des Semboules et la zone commerciale.

**M. LEONETTI**

Merci ! Alors, intervention Parti Socialiste et Verts.

**M. PIEL**

Simplement, on nous présente un dossier qui n'est pas ce que l'on doit voter. On vote pour l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle. Il n'y a pas de problème. Sauf que là, on nous a présenté un dossier qui franchement moi je suis usager et ça me fait réagir quoi. Y compris la dernière phrase, on dit le chemin piétonnier en toute sécurité, sauf qu'il faut traverser la route. Au milieu du chemin des Terriers, on doit traverser parce qu'évidemment, il y a un mur. Donc quant aux zones cyclables de la première partie, franchement, j'invite tous les cyclistes à aller voir comment on peut les pratiquer. C'est-à-dire à un moment donné, on s'arrête sur des poteaux puisque c'est des poteaux qui indiquent que la zone se termine et puis qu'il faut traverser le chemin des Terriers, enfin la route maintenant et aller prendre la zone de l'autre côté.

Donc si c'est ça le débat, je suis désolé, on se serait inscrit. Mais ce n'est pas le dossier que l'on a nous. Nous, on n'a pas cette présentation on ne l'a pas dans le Conseil, vous voyez.

**M. LEONETTI**

M. PIEL !

**M. PIEL**

Donc moi, je ne peux pas laisser passer cette vision idyllique du chemin des Terriers qui franchement, y compris le rond-point Weisweiler, où les bus ne peuvent pas y passer sans rouler sur le rond-point. Vous voyez quand même, donc il y a vraiment des choses à dire là-dessus. Je ne pensais pas que c'était ça parce qu'on se serait préparé, vous voyez. Sur la délibération, il y a pas de problème, on la vote, mais la présentation je suis désolé, on est au pays de Oui-Oui là. C'est les Bisounours.

Un cycliste aujourd'hui qui a l'habitude d'emprunter une zone cyclable, il n'emprunte surtout pas ces zones-là, je vous le dis. Et le jour venu, mais moi j'ai attendu l'inauguration, vous voyez. Les associations sont là pour le dire parce que non, ce n'est pas des zones cyclables qui correspondent aux standards. Franchement non ! Je suis désolé de dire ça comme ça après cette présentation qui franchement était... je me suis demandé... pendant un moment, c'est pour ça, j'ai hésité. Est-ce que c'est bien de mon quartier que l'on parle ?

**M. LEONETTI**

Premièrement, j'avais des interventions. Je me suis fait la même réflexion que vous, M. PIEL, et je me suis dit intervenir parce qu'on a pour l'euro symbolique 1 301 m<sup>2</sup>, probablement le débat va s'étendre à autre chose. Et donc j'ai voulu non pas montrer quelque chose d'idyllique, c'est des plans et des photos. S'il y a quelque chose d'idyllique dans la photo d'avant et d'après, c'est simplement un constat. Ensuite, cet aménagement, il a été fait en concertation avec les riverains. Je dirais même longue et patiente. Ensuite, sur les associations de quartier, je me suis... Ah l'association de cyclistes ! Je ne fais pas des pistes cyclables pour les associations de cyclistes, je fais les pistes cyclables pour que les gens des quartiers puissent emprunter un vélo. Je ne suis pas en train de faire un vélodrome d'hiver en été.

**M. PIEL**

*(intervention hors micro de M. PIEL)*

**M. LEONETTI**

Ecoutez, ils ont hurlé chez vous, mais ils n'ont pas hurlé chez moi. Je vais concerter avec les gens dans le quartier, je vais concerter avec les usagers, je vais concerter avec les gens qui passent par cet endroit-là. Je peux vous dire que si vous voulez qu'on fasse le bilan du positif et du négatif sur cette zone, on peut y aller sans aucun problème, je pense qu'évidemment le quartier que j'ai rencontré récemment sur cet aménagement, il est très laudatif et bien au-delà de ce que les photos objectives ont pu montrer.

Bon maintenant, je reconnais que je pensais qu'il allait y avoir un débat. Il arrive que l'opposition déborde légèrement de l'intervention sur le sujet et c'est la raison pour laquelle j'ai apporté les renseignements qui débordaient légèrement du sujet pensant qu'on allait me poser des questions hors sujet. Ce qui est fait, on a débordé tous les deux, tous les trois, tous les cinq.

Juste un mot de Jean-Pierre GONZALEZ pour la réponse. Je ne veux pas rentrer dans la polémique. Je pense que la délibération effectivement, elle rentre dans tout ça, mais elle n'est qu'un aspect de tout ça. Jean-Pierre GONZALEZ.

**M. GONZALEZ**

Oui, concernant les travaux du chemin des Terriers lui-même, en dehors de la délibération, je trouve qu'il y a peut-être certaines imperfections comme vous le dites, mais entre les imperfections et ce qu'il y avait avant, il y a un programme - laissez-moi terminer, s'il vous plaît - y compris pour les cyclistes, car avant c'était totalement impraticable. Nous avons dû, à partir des réservations foncières qui étaient faites sur le PLU, nous concerter avec la population et avec les riverains, avec les propriétaires fonciers, pour arriver à un projet faisable. Car si nous n'étions pas arrivés à ce compromis entre les propriétaires fonciers et la Ville, le projet ne serait toujours pas fait aujourd'hui et il risquait de ne pas être fait avant bien longtemps encore.

Donc nous avons fait un compromis entre les propriétaires fonciers et la Ville. Nous avons fait en sorte qu'il y ait une piste cyclable, car c'était notre objectif dès le départ. Et s'il y a quelques petites imperfections, cette piste cyclable est praticable et d'ailleurs certains particuliers cyclistes nous disent et nous remercient à ce sujet-là. Mais M. PIEL, je sais bien, nous allons vous voir d'ailleurs à l'œuvre. Nous savons bien que tout ce qui va être réalisé à partir de demain sera parfait, qu'avec beaucoup d'argent, etc. Bon, mais tout cela coûte du temps et de l'argent. Nous l'avons fait et ça a ce mérite-là.

Aujourd'hui, tout le monde peut constater les progrès qui ont été faits sur le chemin des Terriers dans tous les domaines et je pense qu'aujourd'hui on peut s'en féliciter.

**M. LEONETTI**

Bon ! Je suis désolé d'avoir ouvert – et c'est ma faute et ma responsabilité – un débat qui débordait le simple élément, mais sauf si mes services se sont trompés, PS et Verts étaient inscrits pour intervenir sur cette question.

**Mme MURATORE**

Non, mais, c'est une erreur de notre part. Si on a bien compris ces 1 300 m<sup>2</sup>, c'est un parking de délestage qui est prévu là ?

**M. LEONETTI**

Oui, oui, oui.

**Mme MURATORE**

Oui, c'est ça ! Quand il y aura le TCSP, c'est ça.

**M. LEONETTI**

Oui !

**Mme MURATORE**

Donc c'est bien. C'est pour ça la question.

**M. LEONETTI**

L'incident est clos. La délibération, c'est chemin des Terriers, parcelle cadastrée 713, pour 1 301 m<sup>2</sup>, acquisition à l'euro symbolique auprès du département des Alpes Maritimes.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

01-6 - RUE FELON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS SOCIAUX - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

01-7 - RUE VAUBAN ET RUE MACÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIÈRE À LA SACEMA POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE

SIGNATURE

**M. LEONETTI**

Là, il y aura trois interventions. Là, on est bien d'accord ?

**M. GONZALEZ**

Il s'agit d'une revoyure de la convention entre la SACEMA et les différents partenaires pour l'achat de différents appartements sociaux dans la Villa Mikaël, 11 et 15 rue Felon, en sachant que cette nouvelle répartition qui fait que le Conseil Général pour revenir à ses compétences doit revenir sur un engagement pris de verser une certaine somme, mais qui est de nouveau pris et par la Commune et par la SACEMA en partie. Et donc l'avantage pour la SACEMA et pour la Ville, c'est qu'elle hérite d'appartements qui pourront être attribués à des antibois.

**M. LEONETTI**

Vous voulez intervenir sur les deux ou vous voulez intervenir globalement ?

Sur les deux. Simultanément ou globalement ?

**M. MOLINE**

Non, globalement sur les deux, Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI**

Globalement sur les deux. Mme DUMAS ? Sur les deux ? Mme MURATORE, sur les deux. Si vous le permettez, M. GONZALEZ présente aussi la deuxième. Le débat se fait sur l'ensemble.

**M. GONZALEZ**

Il s'agit du même principe sauf que là en l'occurrence, il s'agit du superbe projet de logements sociaux rue Vauban et rue Macé, toujours conduit par la SACEMA et des engagements du Conseil Général qui revient sur ses compétences dans la mesure où ils avaient attribué cette somme au-delà de leurs compétences habituelles, nous permet là aussi de récupérer des appartements sociaux en plus de ceux qui étaient prévus au départ pour la SACEMA.

**M. LEONETTI**

Merci ! Alors, l'Union, M. MOLINE.

**M. MOLINE**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Donc après le retrait de l'État, c'est maintenant le Département qui renoncerait à sa participation. Par contre sans payer davantage, notre Commune bénéficiera de logements sociaux supplémentaires qui seront gérés par la CASA. Cependant et sans vouloir pinailler, nous avons des doutes sur la réalité des engagements annoncés dans les précédentes délibérations soumises à nos votes. Étaient-ils signés ou simplement espérés ? Bon malgré tout, l'Union votera cette délibération. Merci.

**M. LEONETTI**

Mme DUMAS.

**Mme DUMAS**

Oui, donc ces deux délibérations, en effet, sont assez similaires et sont des exemples de l'hypocrisie de la majorité UMP du Conseil Général. C'était pour voir s'il y avait quelqu'un qui dormait, donc c'est bien. On entend souvent des propos du style, le logement social est au cœur de nos préoccupations, une priorité de la politique du Conseil Général des Alpes Maritimes. On entend souvent ça et on le voit souvent écrit dans la presse locale. Et pourtant, on voit la réalité. Le Conseil Général se désengage de deux projets et oblige la Ville à subventionner davantage.

Alors voilà, après le désengagement de l'État, voici le désengagement du Département sur deux projets très intéressants, tant dans les types de logements sociaux que sur leurs emplacements. Alors oui, la Ville a les moyens de compenser ces désengagements, mais je trouve cela parfaitement injuste de la part du Conseil Général. Alors nous voterons pour la qualité du projet et sûrement pas pour le désengagement du Conseil Général.

**M. LEONETTI**

Mme MURATORE.

**Mme MURATORE**

Alors bon, nous sommes informés d'un désengagement du Conseil Général. Il semblerait que les règles d'attribution des subventions aient été modifiées. Pourtant la délibération du Conseil Général du 20 décembre 2010, qui prévoit donc une modification des règles d'attribution des subventions, ne prévoit pas un désengagement. On passe de 25 à 10 % dans cette délibération qui a été votée au Conseil Général. Enfin, le groupe PS ne l'a pas voté ! Nous aurions dû être informés de ces modifications. Une convention avait-elle été signée avec le Conseil Général ?

Nous ne pouvons pas nous opposer à ces subventions complémentaires de la Ville sur ces projets, mais nous constatons que le Conseil Municipal vote des opérations sans avoir une information précise des éléments financiers. D'autre part, ces deux programmes comprennent plus de logements, plus que de logements PLAI, alors que l'Observatoire indique que sur Antibes, les demandes relèvent du PLAI. La taille des appartements pose aussi problème. Mais ça, c'est général sur la commune. Il y a très peu d'appartements pour les familles, un T3 et tout le reste en T2, alors que là encore, l'Observatoire indique qu'il manque des T3 et des T4. Et concernant la rue Felon, d'un côté il est indiqué un PLAI et 7+ et dans la convention, 8+. Qu'est devenu le PLAI ? Merci.

**M. LEONETTI**

Alors d'abord, Georges ROUX qui demande la parole, puis Éric PAUGET, puis Marguerite BLAZY.

**M. ROUX**

Non, juste un mot pour vous dire que j'aurais aimé puisqu'on a parlé de désengagement qu'on dise tout à l'heure que le Conseil Général avait eu un engagement de 1 300 m<sup>2</sup> pour la délibération antérieure, personne n'a dit que ça semblait tout à fait normal. Non, ce n'est pas tout à fait normal ! À l'euro symbolique, 1 300 m<sup>2</sup>, ce n'est pas rien.

En ce qui concerne maintenant cette délibération, il existe comme chacun sait dans toutes les collectivités territoriales que ce soit la région PACA, le Conseil Général ou autre, des missions obligatoires et des missions qui ne le sont pas et quand on arrive en période de crise, de temps en temps, on est obligé de réduire ce qu'on avait. Cependant, en matière de logements sociaux, il faut quand même savoir que le Conseil Général a conservé un appui particulier aux logements ruraux plus qu'aux logements urbains et ça, on peut le prouver quand vous voulez et très largement. Il continue, y compris pour les logements urbains, à une garantie d'emprunt pour les opérateurs sociaux quand même.

Au niveau des réhabilitations, on est toujours à 10 % du prix de revient de l'opération et aussi, ce n'est pas rien, sur les surcoûts fonciers, vous savez qu'il y a des terrains chers où grâce à 25 % que nous apportons au delta entre la charge foncière et la charge de référence, c'est-à-dire permettent d'acquérir des terrains. Donc le Conseil Général se désengage pas d'une manière totale, il reste quand même important en matière de logement social.

**M. PAUGET**

Oui juste un élément. Je propose à nos collègues de l'opposition que l'on fasse le bilan et que l'on compare sur les cinq dernières années ce qu'a apporté le Conseil Général géré par les socialistes et les communistes sur la thématique du logement et ce qu'a apporté le Conseil Général des Alpes Maritimes géré par l'UMP. Je vous propose qu'on fasse ce bilan et qu'on le présente publiquement.

Et deuxième chose, il y a un programme vraiment emblématique qui a été le programme sur le logement étudiant et le logement saisonnier, en face du lycée Audiberti, qui a pu voir le jour grâce au doublement de la participation du Conseil Général parce que la Région socialo-communiste n'avait pas souhaité participer. C'est vraiment un programme emblématique pour du logement étudiant, pour du logement saisonnier dont on a besoin, dont on attend toujours la participation de la Région.

**M. PIEL**

(intervention hors micro)

**M. LEONETTI**

Je sais que vous êtes là depuis 1983, M. PIEL. Mais cette inauguration date d'il n'y a pas si longtemps.

**M. PIEL**

(hors micro)

**M. LEONETTI**

1968, l'invasion de la Tchécoslovaquie et l'adhésion d'un Gérard PIEL au parti communiste. Mme BLAZY.

**Mme BLAZY**

Enfin, si je peux me permettre, ce sont deux très beaux projets et on va terminer sur une note positive. La note positive, c'est quoi ? C'est que certes bon, le Conseil Général s'est désisté, peut-être. Nous avons de toute façon à la SACEMA le 1 % patronal qui était intéressé. Mais lorsque tout de suite, je suis venue vous voir, Monsieur le Maire et mes chers collègues, vous avez tout de suite dit « oui » pour que la Ville s'engage et dans cette petite problématique, nous sommes gagnants ! Parce que nous avons à présent plus de logements en contingent ville. Donc nous pourrions satisfaire des antibois et des juanais sur ces logements. Et ça, c'est un côté positif ! (*applaudissements*)

**M. LEONETTI**

On ne va pas faire la compétition de qui fait quoi et combien on a donné dans tel domaine ou tel domaine. Force est de constater que le Conseil Général aide massivement la Ville d'Antibes et l'aide sur les logements et sur les équipements et qu'il n'en est pas de même pour le Conseil Régional. Bon ça, c'est un constat. Mais je suis sûr que dans l'avenant qui est en train d'être préparé qui comporte la Villa Thuret, les équipements sportifs de la Ville, il y aura, j'en suis sûr, grâce à l'intervention de Gérard Monsieur PIEL, une action qui sera bénéfique.

Le deuxième point, c'est que le fait de détenir par la Ville, un certain nombre de logements, permet, comme l'a très bien dit Maggy BLAZY, d'avoir un contingent supplémentaire qui n'est pas du ressort de l'État, mais qui est du ressort de la Commune. Ça veut dire en clair, je dis les choses tranquillement et simplement. Lorsque vous avez dix logements sociaux et qu'il y en a trois en attribution à la Ville, que sept viennent pour des gens qui en ont besoin, mais qui viennent de Nice ou qui viennent du Var. Pour l'antibois qui attend depuis un moment et qui se trouve dans une situation où finalement il passe encore après parce que l'État a décidé que telle personne ou telle autre personne était plus ou moins prioritaire. Cette situation que vous le vouliez ou non et même si elle est juste et même si la personne qui habite Hyères ou la personne qui habite Nice, elle a un plus fort besoin de logement et que c'est une nécessité impérieuse, ça apparaît évidemment comme une situation injuste. Et quelquefois d'ailleurs, ça l'est. Et donc le fait que la Ville détienne, comme on l'a dit, en partenariat avec la CASA, plus de logements par une contribution financière supplémentaire, ce n'est pas une première délibération avec un engagement plus ou moins fort des autres partenaires, mais c'est un engagement définitif.

Je dirais que si vous regardez l'autre volet qui consiste à dire finalement vous avez donné 30 000 euros pour avoir une attribution. À quoi ça sert de privilégier l'antibois pour 30 000 euros par appartement ? Sauf que la Ville n'ayant pas atteint encore son quota de logements sociaux. Tout dépend des décisions et des aggravations qui pourraient être prises dans ce sens par les futurs gouvernements de la France. Nous nous trouvons donc dans une situation dans laquelle nous payons des pénalités. Et ces pénalités, si nous réservons plus de logements sociaux pour la Ville, l'argent que nous y mettons vient en déduction des pénalités. Donc il n'y a pas de perte pour le budget de la Ville. Ces deux projets sont deux très beaux programmes. Et on devrait tous être en train de se féliciter de les faire. Comme effectivement le programme qui est en face d'Audibert. Je mets au défi dans cette ville qu'il y ait eu depuis 15 ans, un programme de logements sociaux dans lequel on ait eu l'impression qu'on avait méprisé les gens qui allaient y habiter. Chaque fois, ce sont des logements qui sont indissociables du tissu urbain dans lequel ça existe. Et ça n'est pas pour rien que nous n'avons jamais eu de problèmes dans les logements sociaux que nous avons créés parce que lorsqu'on respecte les gens, ils ont tendance à vous respecter et à respecter dans lequel ils habitent. Je ferme cette parenthèse.

Deuxième élément, ces deux projets étant des projets très positifs, pourquoi on ne fait pas des F5 ? Parce que l'îlot Macé est en pleine vieille ville. On sait très bien qu'il y a beaucoup de personnes âgées qui préfèrent habiter la vieille ville parce qu'elles ne travaillent pas, travaillent plus, elles sont retraitées et qu'elles ont pas de véhicule à utiliser et que ça leur permet de vivre dans un environnement dans lequel elles ont un loyer modéré dans le site dans lequel elles ont toujours vécu. Il est logique qu'on fasse des logements adaptés aux populations qui vont le plus souvent habiter à l'intérieur de la ville. C'est la raison pour laquelle les proportions de F2 sont plus importantes que les proportions de F4.

Et enfin et dernier point, dans l'évolution des logements sociaux tels dans la ville d'Antibes, on constate une fois de plus au travers de cette délibération qu'il n'y pas un quartier épargné ou favorisé. Il n'y a pas un quartier dans lequel on met les logements sociaux et un quartier dans lequel on ne les met pas. On est en plein cœur de ville, on est en plein endroit le plus cher de toute la ville d'Antibes très certainement et on y fait des logements sociaux. Et on le fait grâce à l'aide de l'État, je le rappelle – nous verrons ce que feront les suivants – grâce à l'aide du Conseil Général qui a été jusqu'à présent massive, qui aujourd'hui, devant des difficultés, est normale. Et lorsqu'on passe d'une aide forte à une aide normale, on a l'impression qu'on a un désengagement. Ce n'est pas un désengagement du Conseil Général. C'est qu'il est revenu à ce que la plupart des conseils généraux donnent dans toutes les villes de France. Et la CASA porte l'ensemble de ce projet. Et si la Ville veut des réservations, elle les paye et elle les payera de plus en plus pour la double raison que je vous ai donnée, on favorisera les populations locales et en même temps, on payera moins d'indemnités puisque ça viendra en déduction et c'est neutre budgétairement.

Voilà l'explication que je voulais vous donner et qui ne nécessite pas qu'on montre du doigt l'État ou le Conseil Général. Et avant de critiquer, je verrai combien de classes on ne fermera plus à la rentrée scolaire. Je verrai combien d'aides l'État donnera aux logements sociaux dans les années qui viennent. Et à ce moment-là, on aura une comparaison qui sera autrement plus intéressante parce que pour l'instant, le verbe prime sur l'action.

Donc on passe aux délibérations.

01-6, qui est contre ? S'abstient ?

01-7, qui est contre ? S'abstient ?

Vous voyez, deux délibérations votées à l'unanimité.

**Mme BLAZY**

Merci !

02-1 - RÉINSERTION SOCIALE - TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (T.I.G) - CONVENTIONS AVEC LA DIRECTION TERRITORIALES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (D.T.P.J.J.) ET LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE GRASSE (S.P.I.P.) - AUTORISATION DE SIGNATURE

**M. PAUGET**

Il s'agit d'un renouvellement de convention pour l'accueil de personnes mineures ou majeures qui subissent des peines de travail d'intérêt général. La Ville a été précurseur dans ce domaine déjà depuis de nombreuses années. Il s'agit de renouveler les conventions avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour les mineurs ainsi que le service pénitentiaire d'insertion et de probation du tribunal de Grasse pour les majeurs. À titre d'information, en 2011, nous avons accueilli 17 personnes, 14 majeurs et 3 mineurs et actuellement depuis le début de l'année, nous en sommes à six personnes, dont un mineur. Et il y a différents services municipaux qui accueillent ces personnes : service des espaces verts, service des fêtes, service jeunesse ainsi que service propreté de la ville. Et c'est la direction jeunesse qui coordonne ce dispositif.

**M. LEONETTI**

Très bien ! La Gauche et l'Écologie.

**M. PIEL**

Cette procédure d'ailleurs mise en place en 1983 par un gouvernement de gauche, vous vous rendez compte !

**M. LEONETTI**

Ah vous voyez, vous avez de la mémoire !

**M. PIEL**

Et c'est pourtant une bonne procédure vient de dire M. PAUGET.

**M. LEONETTI**

Voilà ! Juste six ans avant la chute du mur de Berlin, c'est inouï ! (*rires*)

**M. PIEL**

C'est ça ! Vous y étiez non ? Il paraît qu'il y en a qui ont été au mur de Berlin, à Fukushima.

**M. LEONETTI**

Écoutez ! Je vous donnerai un petit morceau du mur.

**M. PIEL**

Ils ont été partout...

**M. LEONETTI**

Voilà !

**M. PIEL**

Et aujourd'hui, ils sont partis !

**M. LEONETTI**

En tout cas, moi, je n'ai jamais été de l'autre côté.

**M. PIEL**

Alors plus sérieusement parce que c'est sérieux et nous allons voter d'ailleurs cette délibération.

**M. LEONETTI**

Bien sûr ! Je n'en doute pas.

**M. PIEL**

Voilà ! C'est sérieux parce qu'elle évite à des petits délinquants d'être confrontés à la nocivité de la prison que personne peut contester et leur permet de payer leur dette en étant utiles. Alors moi, je constate que sur 2011, 17 personnes ont suivi ces TIG et je constate aussi que sur ces 17 personnes seulement, je dis seulement, parce que comme ça, on dirait que ces gens-là sont tous des mineurs. Non ! Il y a que trois mineurs sur 17. Voilà ! En réalité, la délinquance des mineurs en tout cas celle qui est traitée par les TIG est très minoritaire. Voilà ! Je pense que c'est quand même intéressant de se le dire puisque maintenant, on n'est plus en période électorale et que cette question, en tout cas... on n'est plus en période électorale nationale et que cette question ne fait plus débat.

**M. LEONETTI**

Répétez-moi ça ! (*rires*)

**M. PIEL**

Ne fait plus débat !

**M. LEONETTI**

Vous avez dit qu'on parlait sérieusement, M. PIEL.

**M. PIEL**

Oui, oui, non, mais ça m'a échappé !

**M. LEONETTI**

Ne me dites pas qu'on n'est pas en période électorale.

**M. PIEL**

Ça m'a échappé !

Voilà ! Non, non, pas du tout ! Je constate aussi que cette procédure permet de soulager les établissements pénitentiaires qui sont surchargés où aujourd'hui on fait dormir des gens sur des matelas, sept, huit dans des cellules qui sont prévues pour trois personnes. Et aussi, si j'en crois les études, le taux de récidive est moins important chez les personnes ayant effectué un TIG, c'est-à-dire travaux d'intérêt général. Donc pour toutes ces raisons et conscient de l'effort que fait déjà la Commune évidemment et que d'autres communes de notre Département, par exemple, n'ont pas pris en exemple, je vous demande s'il était pas possible d'ouvrir plus de places ou de permettre à d'autres services de participer à cette procédure et d'accueillir un peu plus de personnes. Alors après, c'est en fonction aussi des faits et de la justice, mais je pense que ça serait intéressant peut-être d'augmenter un peu le nombre. Voilà ! Je crois qu'on est là dans une procédure très intéressante. Et je ne dis pas ça parce qu'elle a été mise en place par la Gauche.

#### **M. LEONETTI**

Je n'ai pas entendu la dernière phrase, je n'ai pas bien compris.

Très bien. Écoutez, M. PIEL, de temps en temps, on peut être d'accord. Sur les travaux d'intérêts généraux, je vous rappelle que l'action du gouvernement a développé justement l'idée de ne pas incarcérer les jeunes délinquants et en particulier les mineurs. Et que pour les raisons que nous connaissons tous qui sont que l'incarcération pour des menus larcins tend à faire des délinquants endurcis à la sortie. Personne ne le conteste, c'est une évidence. Allez voir le film *Le prophète* pour comprendre exactement.

Donc dans cette idée-là, nous avons augmenté le nombre des TIG sur la Ville d'Antibes et nous l'avons augmenté, Éric PAUGET l'a mentionné dans la délibération, en fonction des besoins des services de probation et de prévention et des services de prévention de la délinquance de la jeunesse. Donc on s'adapte. Éric PAUGET me faisait remarquer qu'il y en a 27 en 2009 ! Donc on adaptera. Parce que je suis bien persuadé que la réparation et le travail d'intérêt général sont une très bonne méthode de prise de conscience de la délinquance et en même temps de réinsertion. C'est une bonne façon de punir, c'est punir très intelligemment. On les développe et on continuera à développer. Mais bon, on prend acte que ça s'est créé en 1983. Je m'en souvenais plus. Je n'étais pas né à la politique à cette époque-là.

Donc en tout cas ce que je peux vous dire, c'est que la politique pénitentiaire qui a été menée au niveau de l'État a été exactement dans cet axe-là. Et que la Ville continue à aider et comme vous venez de le dire, dans ce territoire c'est une des villes sur la France qui fait le plus de TIG puisqu'elle le fait en fonction des besoins qu'on lui propose.

Donc on passe au vote.

Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

#### **02-2 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE PERSONNEL AU PROFIT DU CCAS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

#### **M. PAUGET**

Il s'agit d'un renouvellement de convention avec le Centre Communal d'Action Sociale à qui nous mettons à disposition des équipements sportifs ainsi qu'un éducateur pour les différentes animations que propose le CCAS.

#### **M. LEONETTI**

Il n'y a pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

#### **02-3 - SPORTS - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CLUBS DE VOILE D'ANTIBES » - AUTORISATION DE SIGNATURE**

#### **M. PAUGET**

Il s'agit donc d'une nouvelle convention de mise à disposition d'un éducateur sportif dans le domaine de la voile à l'association « Clubs de voile d'Antibes » qui est la première émanation du rapprochement des deux

clubs de voile antibois, le club nautique ainsi que le Yacht Club d'Antibes qui avant de passer à une fusion complète ont décidé de travailler ensemble à travers cette structure.

**M. LEONETTI**

Union pour Antibes Juan-les-Pins.

**M. MOLINE**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Donc vous précisez que la Commune souhaite apporter son soutien à l'association « Clubs de voile d'Antibes », très bien, par la mise à disposition d'un agent pour la saison sportive 2012 – 2013. Cet agent est actuellement chef de base à Juan-les-Pins. Alors comment et avec quel encadrement fonctionnera à la rentrée scolaire la base municipale de voile de Juan-les-Pins ? Merci pour vos réponses.

**M. LEONETTI**

M. PAUGET.

**M. PAUGET**

Au précédent Conseil Municipal, je vous ai proposé une délibération de mise à disposition de la base de voile de Juan-les-Pins sous forme d'AOT. Cette base de voile de Juan-les-Pins a vocation à fonctionner de mi-juin à mi-septembre et elle va être confiée à nos clubs de voile. Elle a vocation à être fermée pendant l'hiver parce qu'elle nous pose un problème avec les coups de mer et l'ensablement du site, on a été contraint au cours des dernières années à régulièrement devoir annuler les cycles de voile. Ils se feront sous la base d'un marché, d'une prestation de service, que l'on souhaite passer avec nos clubs de voile et sur le site de la Salis. De mi-juin à mi-septembre, l'actuelle base de voile de Juan-les-Pins fonctionnera dans une optique purement commerciale pour la station balnéaire de Juan-les-Pins par nos clubs de voile. Elle fermera au mois de septembre jusqu'au mois de juin prochain et elle sera remise pour la période hivernale et la voile scolaire, elle, se fera sur le site de Ponteil Salis.

**M. MOLINE**

Très bien ! Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Je me permets de dire qu'il y a eu une évolution sur les clubs de voile et je remercie Éric PAUGET d'avoir fait un travail difficile, de rapprocher les deux clubs, de les faire fusionner, d'en faire un véritable outil associatif de service public au service de l'éducation et en même temps, dans une organisation à la fois souple, pas plus coûteuse, au contraire moins coûteuse et qui permet à nos enfants d'être initiés à la voile de manière très importante. Il y a des choses qui se voient, il y a des choses qui ne se voient pas. De fusionner deux clubs, ce n'est pas rien.

Je remercie aussi les deux présidents qui ont eu l'intelligence de le faire, de mutualiser leurs moyens et de faire en sorte aujourd'hui qu'au lieu de rester, je dirais, dans leur petit coin et sur leur vision purement sportive, se sont ouverts au service public éducatif de la Ville et en ont aujourd'hui la mission.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

02-4 - STADE DE FOOTBALL DE LA FONTONNE - BOULEVARD BEAU RIVAGE - RÉFECTION ET EXTENSION DES VESTIAIRES STADE n° 2 - DÉCLARATION PRÉALABLE D'URBANISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

**M. PAUGET**

Il s'agit d'un programme de rénovation des vestiaires du stade de foot du Docteur Léger à la Fontonne, des vestiaires numéro 2. Vous avez dans la délibération le détail de cette rénovation et de cette réfection. Le coût est de 134 000 euros HT et les travaux démarreront à l'automne, au mois d'octobre 2012 pour une durée de cinq mois.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

02-5 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - UTILISATION PAR LES LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS - CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

**M. PAUGET**

Il s'agit d'un renouvellement de convention auquel on est habitué avec le Conseil Régional PACA, où la Ville met à disposition ses équipements sportifs municipaux pour les lycéens de la Commune pour les cours d'EPS. À titre d'information, la recette pour l'année scolaire écoulée était de 42 000 euros.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, pas de vote contre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-1 - ASSOCIATION RELEVANT DU SECTEUR CULTUREL - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC ANTIBEA COMÉDIE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Mme TORRES – FORET – DODELIN**

Il s'agit de vous autoriser à signer cette convention d'objectifs et de moyens qui définit les engagements de l'association et notamment la mise à disposition gratuite de la salle et du personnel technique pour cinq soirées, pour l'organisation de manifestations théâtrales et musicales et notamment par le Conservatoire. Et l'engagement par la Commune de verser une subvention qui pour l'année 2012 s'élève à la somme de 45 000 euros.

**M. LEONETTI**

Merci ! Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

05-1 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2011 - VILLE - ASSAINISSEMENT - RÉGIE DES TRANSPORTS - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

**M. LEONETTI**

Nous allons passer maintenant au compte administratif. Et avant de céder la parole à André-Luc SEITHER sur le sujet, je voudrais vous rappeler nos objectifs.

Les objectifs depuis le début de ce mandat qui a un peu correspondu avec le début de la crise et des problèmes budgétaires que chaque ville et chaque collectivité ont pu rencontrer, sont d'abord de maintenir le niveau de qualité des services offerts à la population. Le service public ne doit pas être altéré et je peux attester aujourd'hui qu'il ne l'a pas été. Ensuite, c'est maintenir un investissement fort. Et personne ne peut contester qu'au cours de ce mandat et en particulier sur les périodes 2011, 2012 et 2013, on est au cœur de l'investissement majeur sur des équipements structurants que chacun peut voir se développer.

Les contraintes sont fortes. D'abord parce que nous avons eu un reflux de nos recettes très important et que nous avons mis un temps long pour retrouver des recettes et encore pas dans leur totalité. Enfin, nous avons choisi de maintenir une politique tarifaire basse, en particulier pour les services sociaux, j'en veux la preuve, les cantines dans lequel le prix moyen reste à 2 euros par repas et qui est une volonté spécifique alors que chacun sait qu'il revient entre 6,50 euros et 7 euros. Et enfin, il faut que nous ayons dans notre investissement la capacité de continuer à avoir un autofinancement qui nous permet d'avoir une gestion financière saine.

Pour cela, les dépenses de gestion devaient être optimisées, maîtrisées, mutualisées. On a fait une grande démarche sur des audits successifs. On a fait une démarche de mutualisation avec la Communauté

d'agglomération de Sophia – Antipolis et on a vu qu'on pouvait économiser sans diminuer les prestations. Ce sont des objectifs difficiles que nous maintenons, mais qui nous permettent aujourd'hui de dire que nous avons des recettes de fonctionnement qui ont augmenté de 5 % et des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 0,96 %. Quand vous savez que vous avez une augmentation mécanique des salaires et des promotions logiques qui tournent entre 2,5 et 3,5, ça veut dire que de toute évidence, des efforts de gestion majeurs ont été effectués par les services de la Ville. Ils étaient déjà très clairs lors du précédent budget, ils le sont encore plus cette année.

L'écart entre les recettes et les dépenses passent de 4,9 millions en 2009 qui était déjà un bon résultat avec cette stabilité du fonctionnement à 9,7 en 2010, à 15,3 en 2011, à 17,7 cette année. C'est dire que cet excédent n'est pas bien sûr une cagnotte à distribuer, mais elle nous permet d'avoir deux visions. La première, c'est que vis-à-vis des prêteurs, nous avons une marque très positive et nous avons déjà bouclé l'ensemble des financements tels que l'expliquait André-Luc SEITHER et des prêts nécessaires pour couvrir nos grands investissements. Toutes les villes ne peuvent pas se targuer d'une bonne santé financière de ce type qui permet d'avoir la confiance de l'ensemble des banques pour leurs investissements qui sont, vous le savez, majeurs pendant cette période.

Le deuxième élément est que nous avons des recettes qui ne sont pas soumises à une conjoncture économique. Ce sont des recettes qui sont stables, qui ne sont pas des pics de recettes sur des casinos ou sur la vente d'un terrain. Elles montrent bien que nos bases ont augmenté et que le *spread*, comme on dit chez les Anglo-saxons, le différentiel entre les dépenses et les recettes écarte à nouveau largement les courbes et évite de manière définitive la crainte d'un défaut ultérieur. Ça nous permet de mettre 5 millions sur nos investissements et en fonds propres et d'avoir moins encore recours à l'emprunt et de se trouver avec un autofinancement totalement sécurisé.

Et je dirais que les deux rythmes de croisière qui sont le + 5 et le + 1, (+ 1 en dépenses, + 5 en recettes), est quelque chose qui montre que les courbes vont continuer à être au minimum parallèles et au mieux divergentes. D'abord parce que les efforts de gestion sont maintenant rentrés dans la pratique courante et que les questionnements concernant les flux à la dépense d'électricité en passant par le chauffage, en passant par la meilleure utilisation de la gestion de nos espaces verts en utilisant des espaces verts plus méditerranéens, tout est centré sur qualité - économie. Dans ce contexte-là, je pense qu'on va pouvoir tenir encore pour les années futures, une augmentation de nos dépenses de fonctionnement qui tourne autour de 1 %. Si on l'obtient, on a une garantie de nos budgets stabilisée. En même temps, les recettes, elles sont dues en particulier parce que la Ville se construit aussi et que quand elle se construit, elle génère de la taxe locale d'équipement et à terme de la taxe d'habitation. Et ces éléments-là, sans à avoir recours à l'impôt, nous permettent d'avoir un financement définitivement stabilisé pour les équipements structurants lourds qui vont avoir lieu encore cette année et l'année prochaine.

Je pense que c'est la première fois effectivement que nous dégageons des marges de manœuvre aussi fortes. On le doit aux efforts qui ont été faits par les services et je les en remercie. Et ces efforts n'ont pas été de l'austérité, ils ont été de la bonne gestion, de la bonne gestion du patrimoine et du fonctionnement. On le doit aussi aux dynamiques qu'il y a dans la Ville, indubitablement. Cette dynamique est forte, elle permet de voir qu'il y a de la constructibilité, qu'il y a de l'attractivité, que l'économie n'a pas subi de plein fouet comme dans d'autres régions de France malheureusement ou d'Europe, les conséquences de la crise. En tout cas, elle les a absorbés, elle ne les a pas subis de manière durable. Et l'effort d'investissement que nous avons fait sur la Ville sur ce mandat et en particulier avec un pic cette année, est aussi générateur d'économies et d'emplois. Parce que lorsqu'on injecte 300 millions d'investissements dans le bâtiment dans une ville, il y a toute une série de conséquences qui viennent par la suite.

Et en même temps, vous l'avez vu, on l'a présenté lors du dernier Conseil Municipal, on sait déjà que rien que les équipements qu'on met en place vont générer 500 emplois supplémentaires. Cette croissance interne qui est générée, est en même temps pourvoyeuse d'emplois et d'emplois pas toujours hautement qualifiés, comme on peut les voir sur Sophia – Antipolis ou sur les pôles de recherche. Ces éléments nous permettent de regarder les choses avec beaucoup d'optimisme. En même temps en sachant qu'il y a des règles fondamentales, il faut qu'on ait des partenaires. Ces partenaires sont bien sûr les autres collectivités territoriales et pardon de le dire, le Conseil Général nous a aidés et continue à nous aider massivement sur nos investissements. Lorsque vous commencez un investissement en sachant que vous aurez 20 % du Conseil Général et 20 % de la Communauté d'agglomération et que vous aurez en règle générale, 10 % de l'État systématique, vous avez un équipement qui vous coûte moitié moins cher que le prix réel. Je ne dis

pas par là, M. PIEL, que le Conseil Régional ne vient pas en appui de temps en temps sur telle ou telle opération, je dis simplement que le confort de savoir que vous avez 20, 20, 10, est quelque chose d'extrêmement confortable.

Pour des raisons que vous pouvez imaginer, j'ai fait simplement le bilan de ce que l'État a apporté dans cette ville et ce territoire en l'espace de cinq ans. C'est 125 millions d'euros. 125 millions d'euros de manière directe ou indirecte. Cela veut dire qu'effectivement cette dynamique-là d'investissement est payante aujourd'hui : maintien d'un niveau de fonctionnement raisonnable, recettes en fonctionnement augmentées, dynamique économique, investissement fort pour continuer à avoir une croissance forte et de l'emploi.

C'est un bon compte administratif. Je ne le dis pas parce que la circonstance pourrait s'y prêter. Mais vous pouvez chercher dans les archives, dégager à partir d'un budget dans lequel on a réalisé tous les investissements, ce n'est pas un budget qui n'était pas sincère et dans lequel on a gonflé les dépenses. On a réalisé une très forte proportion de nos investissements. On n'a pas augmenté notre dépense de fonctionnement et on a des recettes de fonctionnement qui commencent à croître de manière stable et forte. Ça veut dire qu'on est dans une situation financière, on le savait, de la Ville d'Antibes qui est une situation stable et qui nous permet de dire à nos contribuables qu'on n'est pas en danger, qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt parce qu'il y a des équipements structurants et qu'on peut regarder l'avenir avec une stabilité des impôts pour les prochaines années sans pouvoir être démenti par les faits. Voilà ce que je voulais vous dire avant céder la parole à M. André-Luc SEITHER.

### **M. SEITHER**

Bien, mes chers collègues. On constate pour ce compte administratif 2011, une réalisation de 192,4 millions d'euros de recettes pour 171,3 millions de dépenses.

Alors je vais maintenant vous présenter les résultats de ce compte administratif. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5 %, comme vous l'a dit Monsieur le Maire, par rapport à 2010 soit 6,8 millions euros. Cette augmentation ne tient pas compte des recettes liées à des cessions qui sont ré imputées en section d'investissement. Il est par conséquent plus cohérent de ne pas les intégrer dans la liste des recettes réelles de fonctionnement.

Le poste de recettes le plus important en fonctionnement est constitué des impôts et taxes qui représentent près de 68 % des recettes réelles. Ce poste augmente de 3,16 % par rapport à 2010, soit 3 millions d'euros de plus dont 1,5 million proviennent de l'augmentation du produit fiscal – entre parenthèses, l'augmentation mécanique des bases et campagne des logements vacants – 850 000 euros de la reprise des droits de mutation et 250 000 euros des produits de jeux et de casino. Les droits de stationnement enregistrent également une hausse de plus de 6 %, tout comme la taxe de séjour qui augmente de près de 8 % à 1,2 million euros. La taxe sur l'électricité augmente de 2 % et la taxe sur la publicité de 24 % passe de 298 000 à 369 000 euros.

Le second poste de recettes représente quant à lui près de 18 % des recettes de fonctionnement. Il s'agit des dotations et participations qui affichent une baisse de 3 % soit 795 000 euros, due notamment à un rééquilibrage des participations CAF qui avaient fortement augmenté en 2010 suite à une régularisation qui avait été faite.

Enfin, les produits des services progressent de 9 % par rapport à 2010, hausse due principalement au versement de la redevance capitalisée de 800 000 euros dans le cadre de la DSP du Pré aux Pêcheurs. Ensuite les dépenses réelles de fonctionnement augmentent seulement de 0,96 % par rapport à 2010, soit 1,2 million euros. Les charges de personnel qui représentent 59 % des dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport à 2010 et ce résultat est la conséquence des mesures de gestion du personnel prises en 2010. Il y a les charges à caractère général qui représentent 18 % des dépenses réelles de fonctionnement et qui sont en hausse de 8 %, soit 1,7 million euros. Enfin les participations et subventions augmentent de 5 % par rapport à 2010, soit 840 000 euros. Il est à noter que la Ville poursuit sa politique de soutien actif au Centre Communal d'Action Sociale dont la subvention a progressé en 2011 de 6,3 % soit 302 000 euros.

En ce qui concerne l'annuité de la dette, c'est-à-dire le remboursement du capital et des intérêts, diminue de plus de 7 % par rapport à 2010. Alors cette nette diminution s'explique par la renégociation des

emprunts Dexia qui représente un gain de 885 000 euros sur les intérêts par rapport à 2010. Le taux moyen de la dette constatée en 2011 est de 4,02 % malgré les fluctuations du marché et grâce à une gestion active et prudente de la dette que nous gérons au jour le jour au service des finances.

Voilà, je vais laisser à présent la parole à Monsieur le Premier Adjoint qui va vous présenter l'investissement.

## **M. GONZALEZ**

Merci, M. SEITHER et je vais vous présenter, comme d'habitude, les dépenses d'investissements qui sont fortes importantes pour ce compte administratif puisqu'il y a pour ce 26 millions d'euros en une année pleine, ce qui est une dépense très importante pour l'investissement. Et ensuite André-Luc SEITHER vous présentera le compte administratif, chapitre par chapitre, et nous voterons à la fin.

2011, réalisation d'importants investissements.

Secteur culturel :

- La fin de la restauration de la chapelle Saint Bernardin ;
- La fin des travaux d'étanchéité du bastion Saint-André ;
- L'aménagement du théâtre et des bureaux dans l'ex-tribunal qui va permettre à tout un quartier de se développer.

Pour le secteur associatif :

- La fin de l'aménagement du site du Fort Carré ex-GDF dont on s'aperçoit maintenant combien il est utile pour la vie associative.

Pour le secteur sportif :

- La construction de la salle omnisports des Trois Moulins qui sera terminée l'an prochain et qui constituera un atout pour le sport déterminant à Antibes et pour la CASA.

Enfin pour le secteur urbain :

- La fin de la deuxième tranche d'aménagement du boulevard Albert 1<sup>er</sup>, entre avenue Maizières et avenue Roustan ;
- La fin des travaux d'aménagement de la promenade du port de la Salis qui a permis par la même occasion d'attribuer à l'association qui gère le port de la Salis des nouveaux locaux ;
- La première tranche de l'aménagement du chemin des Terriers dont on a parlé tout à l'heure ;
- L'aménagement de l'avenue de l'Estérel, un embellissement que réclamaient les riverains ;
- Le début des travaux du parking du Pré aux Pêcheurs dont les travaux sont bien avancés maintenant en matière de recherches archéologiques et qui se poursuivent pour les fondations déterminantes pour la suite ;
- Le déplacement de la pépinière dont Monsieur le Maire a parlé tout à l'heure aussi et qui va présenter une opportunité pour les services et pour la qualité du fleurissement de la Ville.

Dans le cadre de la lutte contre les inondations :

- Les travaux de restructuration de la Brague avec son débouché en mer, qui étaient dans notre programme déjà depuis cinq ans et qui maintenant vient à terme ;
- La poursuite des travaux de la déflue Laval Foch ;
- Enfin et ce n'est pas le moindre, le début des travaux du bassin de rétention de Saint-Claude dont les travaux sont en phase terminale et nous pensons que d'ici quatre - cinq mois, nous pourrions bénéficier de ce bassin de rétention dont on parle là aussi depuis très longtemps et qui, à la suite de procédures longues, c'est-à-dire huit ans, vont déboucher sur un bassin de rétention important, avec une grande capacité.

Ce sont 12 millions d'euros de grands travaux auxquels s'ajoute 3,4 millions de travaux dans les équipements et notamment 1 million d'euros pour les équipements techniques et administratifs, 812 000 pour les équipements scolaires, 298 000 euros pour les équipements sportifs, 278 000 euros pour les équipements culturels, 246 000 euros pour les équipements pour la jeunesse, 111 000 euros pour les équipements de la petite enfance et tous secteurs confondus, 593 000 euros pour les travaux de sécurité, 128 000 euros pour les économies d'énergie, 303 000 euros pour les travaux d'accessibilité handicapés.

Les travaux d'infrastructures, voiries, espaces verts se sont chiffrés quant à eux, à 3,8 millions d'euros, dont

1,3 million de travaux de proximité. Je vous rappelle que ces 1,3 million de travaux de proximité ont été accordés après concertation avec les différents comités de quartier qui ont choisi eux-mêmes les travaux qu'ils souhaitent en priorité. Dans ces dépenses d'équipements sont également comptabilisés les moyens des services, acquisition de véhicules, mobilier et matériel informatique, pour un montant de 2 millions d'euros en 2011.

À noter également, 1,4 million d'acquisitions foncières ont été réalisées dans notamment l'acquisition de parcelles pour les aménagements urbains. Chemin des Terriers, on en a parlé, c'était la fin des acquisitions foncières, Semboules, allée du Châtaignier. Enfin la Ville a versé plus de 3,2 millions d'euros de subventions d'investissement dont 493 000 euros pour le CCAS et 120 000 euros pour la maison de retraite le Côteau, 1,8 million d'euros pour la salle de spectacles communautaire et 750 000 pour l'EHPAD. Donc investissements forts pour le social.

Nous avons également cédé à l'euro symbolique au CCAS le foyer logement du 16 avenue Pasteur, après avoir résilié par anticipation le bail à construction qui nous liait à la SACEMA pour sa construction. Enfin nous avons prêté à l'EHPAD une première tranche de 750 000 euros à taux zéro, remboursable sur 15 ans, sans quoi le projet n'aurait pas été réalisable.

Face à ces dépenses, on constate des recettes d'investissements en nette hausse avec notamment une augmentation de plus de 1 million d'euros de la TLE, ce qui n'est pas négligeable. Ce qui prouve qu'on est une commune dynamique et que la construction en dehors de produire du logement et de la taxe d'habitation, produit aussi de la taxe qui permet des investissements pour la voirie. Par rapport à 2010, des subventions d'investissement à hauteur de 4 millions d'euros, des cessions pour près de 3 millions d'euros et un fort autofinancement permettant de limiter à 17 millions d'euros le montant de l'emprunt.

Pour conclure, vous avez pu constater à la lecture de ce compte administratif que la situation financière est saine, comme le disait tout à l'heure Monsieur le Maire. Le recours à l'emprunt est maîtrisé et les efforts de gestion nous permettent de conserver un excédent qui nous garantit une situation financière saine pour les années qui viennent. Si vous voulez bien maintenant, nous allons passer à l'examen du compte administratif. M. SEITHER.

## M. SEITHER

On va voter les dépenses de fonctionnement, chapitre par chapitre :

- Chapitre 011 : charges à caractère général	22 845 224,12 euros
- Chapitre 012 : charges de personnel	74 301 580,23 euros
- Chapitre 014 : atténuation de produits	3 946 338,00 euros
- Chapitre 065 : autres charges de gestion courante	17 951 873,91 euros
- Chapitre 066 : charges financières	5 820 834,50 euros
- Chapitre 067 : charges exceptionnelles	991 327,04 euros
- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	8 337 164,25 euros

Pour un total de dépenses de fonctionnement de 134 194 342,05 euros

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 : atténuation de charges	Réalisé	2 040 253,88 euros
- Chapitre 070 : produit des services		9 651 088,71 euros
- Chapitre 073 : impôts et taxes		97 646 445,77 euros
- Chapitre 074 : dotations, subventions et participations		25 642 102,34 euros
- Chapitre 075 : autres produits de gestion courante		5 926 570,25 euros
- Chapitre 076 : produits financiers		10 044,25 euros
- Chapitre 077 : produits exceptionnels		3 150 976,67 euros
- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections		1 160 955,60 euros

Pour un total de recettes de fonctionnement de 145 228 428,47 euros

- Chapitre 002 : résultat à reporter	11 706 113,38 euros
--------------------------------------	---------------------

-

Je fais l'investissement ou on vote ?

## M. GONZALEZ

Je pense que M. SEITHER va lire aussi l'investissement. Vous interviendrez et on passera au vote ensuite, si vous voulez bien. Oui ?

### M. PIEL

Il faudra préciser au moment du vote qu'on a voté chapitre par chapitre quoi. Parce que sinon, il va être obligé de tout répéter. À moins qu'il souhaite tout répéter.

### M. SEITHER

Alors pour l'investissement, donc chapitre par chapitre, dépenses d'investissement :

- Chapitre 020 : immobilisations incorporelles - Réalisé	414 721,24 euros
Reste à réaliser	434 583,51 euros
- Chapitre 204 : subventions d'équipement Versé	3 247 407,63 euros
Reste à réaliser	186 457,25 euros
- Chapitre 021 : immobilisations corporelles Réalisé	4 616 376,15 euros
Reste à réaliser	2 534 389,20 euros
- Chapitre 023 : immobilisations en cours	18 324 035,40 euros
Reste à réaliser	9 239 877,98 euros
- Chapitre 013 : subventions d'investissement Réalisé	Rien
Reste à réaliser	250 263,18 euros
- Chapitre 016 : emprunts et dettes	8 393 344,88 euros
Reste à réaliser	173 197,40 euros
- Chapitre 027 : autres immobilisations financières	750 000,00 euros
- Chapitre 4541 : travaux pour comptes de tiers Réalisé	24 153,82 euros
- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 160 955,60 euros
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales	128 080,00 euros
Total de dépenses d'investissement :	37 050 074,72 euros
Reste à réaliser	12 818 768,52 euros
- Chapitre 001 : solde d'investissement reporté	48 092,60 euros

En ce qui concerne les recettes d'investissement, chapitre par chapitre toujours :

- Chapitre 013 : subventions d'investissement Réalisé	4 095 905,71 euros
Reste à réaliser	1 452 479,79 euros
- Chapitre 016 : emprunts Réalisé	17 100 000,00 euros
Reste à réaliser	8 000 000,00 euros
- Chapitre 021 : immobilisations corporelles	43 704,85 euros
- Chapitre 023 : immobilisations en cours	94,97 euros
- Chapitre 010 : dotations fonds divers	4 216 000,68 euros
- Chapitre 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés	1 283 311,87 euros
- Chapitre 138 : autres subventions d'investissement non transférables	150 000,00 euros
- Chapitre 027 : autres immobilisations financières	11 274,00 euros
- Sous-chapitre 4542 : travaux pour comptes de tiers	137 850,76 euros
- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	8 337 164,25 euros
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales	128 080,00 euros
Total de recettes d'investissement :	35 503 454,41 euros
Reste à réaliser	9 452 479,79 euros

### M. GONZALEZ

Merci M. SEITHER.

Nous allons écouter les interventions. Je crois que chaque groupe intervient. Mme VERCNOCKE, vous intervenez ? Mme RAVEL. Qui est-ce qui intervient ? Mme DUMAS et Mme MURATORE. Je vous rappelle avant vos interventions d'essayer tout de même de rester dans le sujet, c'est-à-dire que c'est un arrêté de compte qui doit être fidèle au budget. Ne revenons pas si vous voulez bien sur ce qui est hors sujet. M. PIEL, tout à l'heure, a fait une intervention sur un hors sujet éventuel que nous avons commis. Évitez de faire un hors sujet important en revenant sur un budget qui a déjà été voté alors que là, il s'agit du compte administratif et M. PIEL et les anciens savent bien qu'il s'agit simplement d'un arrêté de compte et d'un comparatif avec les réalisations réelles du budget et non pas des nouveautés qui auraient été introduites dans le compte administratif.

Donc qui veut prendre la parole ? Mme RAVEL, je vous en prie.

### **Mme RAVEL**

Merci. Monsieur le Premier Adjoint, chers collègues. Cette délibération concerne comme vous venez de le dire spécifiquement l'exécution du budget. L'Union pour Antibes Juan-les-Pins ne souhaite donc pas être hors sujet et n'a pas l'intention de refaire ici aujourd'hui le débat sur le budget lui-même. Les documents qui nous ont été fournis étaient clairs et le service des finances que nous remercions au passage nous a, comme à son habitude, communiqué toutes les informations complémentaires que nous jugions utiles. Compte tenu de tous les problèmes liés à la complexité de certains appels d'offres et autres lenteurs administratives ou réglementaires, nous pensons en toute conscience que l'exécution de votre budget fut bonne et ne justifie aucune critique particulière de notre part. Le fait de ne pas avoir voté votre budget ne nous empêche pas d'en apprécier honnêtement son exécution. Néanmoins, vous comprendrez, Monsieur le Premier Adjoint, que n'ayant pas voté votre budget du simple fait que nos priorités budgétaires étaient sensiblement différentes, nous nous abstenions sur le vote de ce compte administratif. Merci de votre attention.

### **Mme VERCNOCKE**

Je serai très concise puisqu'ayant voté contre ce budget, même avec certaines nuances, il ne me paraît pas logique d'ennuyer tout le monde avec des critiques de détail sur la façon dont il est appliqué. Donc indépendamment, bien sûr, de la présentation qui en est faite pour laquelle les services ont fait, comme d'habitude, un excellent travail.

Et à ce propos, moi j'aurais simplement une petite remarque. Les comptes des associations qui nous sont présentés en annexe pour le budget ville le sont de façon exhaustive, ce qui est une très bonne chose. Cependant, je vous propose un petit aménagement pratique. Ne serait-il pas intéressant de faire apparaître sur la page de garde, là où figure l'intitulé de l'association, chaque fois, le montant de la subvention municipale ainsi que celui des avantages en nature. Comme c'est réglementaire maintenant, constitué essentiellement d'ailleurs par la mise à disposition des locaux. Donc vous voyez, c'est simplement une petite disposition pratique que je demande. Voilà ! Je vous remercie.

### **M. GONZALEZ**

Effectivement, c'est une demande raisonnable qui pourrait être mise en pratique dès le compte administratif prochain.

### **Mme DUMAS**

Je vais prendre un peu plus de temps et je vous demande l'autorisation de faire mon intervention en deux parties. J'interviendrai sur la première partie sur la Ville et mon collègue, M. LA SPESA, interviendra sur le SPANC. Est-ce possible ? C'est possible. Non, je voudrais aussi remercier les services finances et entre autres et aussi à l'initiative de M. SEITHER, l'organisation de cette commission spéciale, qui nous permet tous d'aller à cette commission et je rêve un jour que la CASA fasse la même chose. Donc M. SEITHER, si vous avez cette influence, n'hésitez pas ! Donc (*rires*), voilà dites-leur !

Donc ce compte administratif est malheureusement une pâle réplique des précédents. Les recettes augmentent, vous l'avez dit, augmentent toutes : impôts, droits de mutation, taxes sur les casinos. Oui, comme nous l'avions dit au moment du vote du budget, les impôts continuent à augmenter à cause des bases de calcul qui, elles aussi, augmentent. Quand on observe ces recettes, on peut s'apercevoir de la bonne santé de l'immobilier, vous l'avez dit aussi. Je dis bien de l'immobilier, mais pas du droit au logement et encore moins à prix décent. L'augmentation des droits de mutation est conséquente et en plus accompagnée de l'augmentation de la TLE, donc c'est bien là où on voit la bonne santé de l'immobilier.

La Ville d'Antibes reste championne de la construction, de la spéculation immobilière, mais malheureusement toujours pas championne du logement social et du respect du droit au logement pour tous. Non tout le monde ne peut toujours pas habiter Antibes ! Je constate aussi que les casinos ne connaissent pas la crise. Alors finalement, les seules recettes gelées sont celles de l'État, la DGF, dotation globale de fonctionnement.

Comme l'année dernière, vous choisissez de faire des économies sur les frais de personnel où la RGPP continue à sévir durement : 187 postes non pourvus parmi les 2 172 mis au budget. Dans tous les secteurs des postes ne sont pas pourvus : administratif, technique, social, sportif, culturel, animation et la police

municipale. Ces économies se font forcément au détriment du service à la population. Ceci est à mettre en parallèle avec des dépenses d'investissement réduites de 22 millions d'euros, c'est-à-dire un tiers de ce qui était prévu dans le budget. On voit encore une fois la réalité du fameux principe de modération du compte administratif par rapport aux effets d'annonce du budget et ceci sans jamais évoquer les besoins de la population.

Alors en général, vous nous vantez souvent votre souci du social avec l'augmentation de la subvention du CCAS. Eh bien, regardons cela d'un peu plus près. Certes, cette subvention augmente, mais cette dépense ne représente que 3,62 % des dépenses totales. Et c'est finalement inférieur au remboursement des intérêts de la dette, 4,12 % des dépenses. Eh oui, la contribution des antiboises et antibois aux banques privées pour leurs seuls intérêts, cette année, est de près de 6 millions d'euros pour l'année 2011. Oui, l'assistantat des banques et la cupidité des marchés financiers coûtent cher !

Alors, imaginons un pays ou plutôt un gouvernement qui a le courage d'imposer des prêts à taux proche de zéro pour les investissements publics. Cela permettrait une liberté de plusieurs millions d'euros, comme chaque année. Le bilan de tout cela est donc un excédent de 22,7 millions d'euros, toujours pareil sans faire un point sur les besoins de la population. Oubliés les FISAC du centre-ville ou de Juan-les-Pins ! Oubliées les rénovations importantes et nécessaires des écoles ! Oubliées les aménagements des rues, des trottoirs pour une circulation sans heurt ! Oubliés aussi les indispensables parkings de dissuasion à l'entrée de la ville avec des navettes gratuites ! Oublié toujours l'indispensable investissement foncier nécessaire pour répondre au droit au logement pour tous ! Oubliée la demande pressante de la population de création de crèches ! Oubliée la politique de la jeunesse et oublié aussi l'indispensable renforcement des associations, facteur de lien social et culturel important !

Par contre et pour terminer cette première partie, une dernière question. Je me rappelle de vos paroles au moment des débats du parking du Pré aux Pêcheurs qui ne devait rien coûter à la Ville. Je constate malgré tout dans les documents que la commission nous a remis, que ces travaux nous ont déjà coûté 550 000 euros, dont 345 000 cette année.

Je passe la parole à mon collègue donc pour le SPANC.

### **M. GONZALEZ**

Je reprends la parole, si vous voulez bien. Il n'y a pas de problème. M. LA SPESA pourra intervenir sur le SPANC après qu'on ait présenté le budget du SPANC.

Mon engagement, je le maintiens, mais dans l'ordre, si vous voulez bien. Et je vais vite répondre à votre intervention qui était totalement hors sujet, bien entendu, mais vous nous l'aviez annoncé. Vous aviez eu au moins cette honnêteté-là de dire je serai hors sujet ou pratiquement. Simplement, lorsqu'on vous a écouté, on a pensé qu'Antibes était une ville en ruine. On se demande pourquoi il y avait tant d'étrangers, tant de retraités qui voulaient venir habiter cette ville-là si elle était si en ruine que cela, si les routes étaient défoncées, s'il n'y avait aucun équipement public, etc. Enfin bref ! Vous avez fait une vision apocalyptique de notre ville, ce qui n'est pas bien, Mme DUMAS. D'abord parce que nous sommes tous des habitants de cette ville-là, vous comme nous, et que nous avons à porter notre ville et à ne pas la mettre si bas dans la mesure où ça ne représente pas la réalité des choses. Et que vous nous critiquez sur un point, sur un autre, etc., mais en faire cette vision apocalyptique, ce n'est pas juste, ce n'est pas bien.

Mme MURATORE, je vous en prie.

### **Mme MURATORE**

Alors tout d'abord, nous tenons à remercier les services d'avoir organisé une réunion spécifique sur cette question, de nous avoir remis des documents complémentaires et ensuite d'avoir répondu à toutes nos questions. Le résultat de l'année 2011 est positif, ce qui, effectivement, va permettre d'augmenter l'autofinancement des investissements. Mais ce résultat conforte notre position de réclamer la remise en place de l'abattement spécial à la base, ce qui maintenant a été fait.

Vous dites toujours que les taux à Antibes sont les moins élevés du Département. Certes, si on ne regarde que les taux, il y a quelques villes, où le taux est beaucoup moins élevé qu'Antibes. Mais dans les autres villes, il reste des abattements alors qu'à Antibes, il ne reste maintenant que l'abattement spécial à la base. Il n'est donc pas possible de comparer. Les bases ont augmenté en 2011 de 2 % au titre de la loi de

finances pour 2011 alors que les salaires, les prestations sociales et les retraites n'ont pas augmenté de ce niveau. D'ailleurs, entre 2001 et 2011, les bases ont été revalorisées de 18 %, pas les salaires. Malgré quelques grands chantiers, les dépenses d'équipement par rapport aux recettes de fonctionnement sont toujours inférieures à la moyenne de la strate et l'encours de la dette nettement supérieur. Vous annoncez partout que les grands chantiers, palais des Congrès, parking du Pré aux Pêcheurs, ne coûtent rien aux antibois, mais vous oubliez de prendre en compte ce qu'ils auraient rapporté s'ils étaient restés en régie. Notamment, les parkings de la Poste et des Frères Olivier 800 000 euros, plus pour le parking du Pré aux Pêcheurs 500 000 euros de participation de la Ville.

L'ACMA coûte de plus en plus cher pour 265 enfants. Une nouvelle crèche sur la ville se justifie pleinement pour que les parents aient réellement le choix du mode de garde. Les emplois non pourvus font apparaître dans ce service des possibilités d'embauche. Il y a de non pourvus deux puéricultrices, neuf aides-puéricultrices, deux infirmières, trois médecins, deux psychologues.

La vidéosurveillance coûte en maintenance plus de 250 000 euros et nous constatons dans le secteur police municipale, 18 emplois non pourvus. D'autres choix sont donc possibles : l'humain, la proximité, plutôt que des machines. De plus en plus de municipalités s'engagent enfin dans l'évaluation. Des universitaires y consacrent des thèses. La Ville d'Antibes devrait s'engager dans une telle évaluation. De plus, nous trouvons anormal de faire l'amalgame entre les caméras de vidéosurveillance du domaine public et les caméras destinées à la constatation des infractions au Code de la route, feux rouges, stationnement en double sens, qui sont installées sur la ville.

En ce qui concerne les subventions, comme le disait ma collègue, les éléments en nature ne sont pas chiffrés, ce qui ne donne pas le montant réel et total des subventions accordées. Nous rappelons notre opposition à toutes subventions au sport mécanique. Là encore, les éléments en nature ne sont pas valorisés. Vous pourriez vous inspirer de la ville de Strasbourg qui conditionne ses subventions à des pratiques plus écologiques compatibles. Les organisateurs de manifestations doivent s'engager à réduire les impacts de l'épreuve sur l'environnement, le climat, la biodiversité et d'autre part, à compenser les émissions de CO<sup>2</sup> constatées par un bilan carbone.

Nous souhaitons connaître l'impact de la nouvelle tarification des cantines, tarification demandée par notre groupe d'ailleurs dès avant notre élection, sur la fréquentation des cantines. Nous souhaitons disposer d'un suivi des subventions demandées par la Ville et des subventions réellement obtenues par projet. Nous avons l'impression de voter en aveugle, nous le disions déjà tout à l'heure à l'occasion d'une autre délibération. Nous avons l'impression de voter en aveugle un certain nombre de délibérations pour lesquelles vous annoncez demander des subventions, mais nous n'avons jamais aucune information en retour. La présentation du compte administratif pourrait prévoir cette information des élus. Nous souhaiterions connaître le coût total de l'Infoville, en personnel, impressions, envois, etc.

Alors un autre point, certes de détail, mais la rubrique enseignement supérieur fait apparaître une dépense de 500 euros. Nous supposons qu'il s'agit de l'attribution d'une bourse. Or, aucune attribution de bourse n'a été présentée au Conseil Municipal depuis 2009. Est-ce normal ?

Nous savons que des projets de mutualisation des services entre la CASA et la Ville sont en étude. Nous souhaitons une information à un prochain conseil – pas maintenant sans doute – des impacts de ces mutualisations sur l'organisation des services, les économies escomptées et les emplois.

En conclusion, ce compte administratif semble faire apparaître une bonne gestion. Mais pour nous, sur plusieurs points (la petite enfance, le logement, la police municipale, les délégations privées d'infrastructure, etc.), d'autres choix sont possibles, une autre politique est possible. Merci.

## **M. GONZALEZ**

Oui, effectivement, une autre politique est possible, celle que nous menons. Celle que nous menons et qui a permis de voter un budget et qui permet aujourd'hui de vérifier si ce budget a été respecté dans son exécution. Mme MURATORE, vous aussi, vous êtes hors sujet sur les 4/5<sup>e</sup> de votre présentation et il y a un seul point que j'ai retenu : ces 500 euros de l'université. Nous allons vérifier et nous vous dirons ces 500 euros à quoi ils ont servi. Merci, madame.

**Mme MURATORE**

Mon intervention ne portait pas sur les 500 euros, mais sur le fait que nous aurions dû avoir une délibération sur ce thème en Conseil Municipal, quel que soit le montant. Merci. D'autre part, mon intervention portait sur l'analyse du compte administratif. C'est ça la démocratie.

**M. GONZALEZ**

Oui, je sais que vous allez l'appliquer. Donc nous allons passer au vote, si vous voulez bien maintenant.

**M. PIEL**

Il ya aussi l'achat d'un bouc et de deux chèvres. Cela aussi nous ne l'avons pas voté ? A quoi ont-ils servi ?

**M. GONZALEZ**

Il y en a un qui vous répondrait à faire des brebis. Mais bon, en dehors de cela, M. SEITHER va répondre en ce qui concerne l'université, les 500 euros, et on s'arrêtera là, si vous voulez bien. Et on passera au vote et on redeviendra sérieux. Merci.

**M. SEITHER**

Oui, je vais répondre à Mme MURATORE. Je risque d'être un peu désagréable parce que si on fait une commission extramunicipale en vous demandant de vous renseigner auprès du service des finances si vous avez un problème et que vous nous sortez ça. C'est une subvention les 500 euros. Mais alors, ce n'est pas la peine qu'on fasse une commission et vous nous faites des effets de manche. Je vous l'ai déjà dit une fois et je vous le répète maintenant. On vous avait donné tous les tableaux, on vous en a même fait encore en plus quelques jours après.

**Mme MURATORE**

Ce n'est pas ça la question, c'est que ça n'a jamais été voté en Conseil Municipal et que ça aurait dû l'être. C'est tout. Quel que soit le montant !

**M. GONZALEZ**

On va s'arrêter là et on va passer au vote, si vous voulez bien, maintenant.

Nous passons après que, chapitre par chapitre. J'imagine que le vote est identique à chaque fois. On va vous demander votre vote et bien entendu, le résultat sera le même vote. Donc qui est contre ? Donc une, deux, trois, quatre, cinq. Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre... excusez-moi ! Le compte administratif est voté.

\* COMPTE ADMINISTRATIF VILLE : à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCHE)

**M. GONZALEZ**

L'assainissement.

**M. SEITHER**

Le compte administratif de l'assainissement constate une réalisation de 11 655 854,05 de recettes pour 9 423 657,21 de dépenses, soit un excédent de 1 779 301,66 après prise en compte des restes à réaliser. Les recettes réelles de fonctionnement, soit 5,7 millions d'euros, en augmentation de 32,6 % par rapport à 2010, sont constituées principalement par la redevance d'assainissement 2,5 millions d'euros de reversement de Véolia, plus 480 000 euros de la Ville de Biot, en hausse de 8,5 %. Les redevances sur le raccordement à l'égout 1,8 million, en hausse de 184 % suite à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2011 du nouveau tarif délibéré le 26 novembre 2010. Les primes d'épuration 800 000 euros, en baisse de 6,7 %.

Enfin les dépenses réelles de fonctionnement, arrêtées à 3,1 millions, enregistrent une baisse de 4,8 %. Cette baisse s'explique principalement par une maîtrise des dépenses de gestion. Les dépenses d'équipement atteignent 3,9 millions. Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, ont notamment été réalisés en 2011 : alors il y avait les travaux de renouvellement, réhabilitation ou réparation des réseaux du boulevard du Val Claret, du boulevard Bacon, de la RD35, avenue de Lérins, rue de Fersen, route de Nice, pour 2 millions d'euros. La reconstruction de la station de la Garoupe à 430 000. Les travaux d'assainissement du vallon Laval, 380 000. Les travaux de délestage des Semboules, 350 000.

L'équipement des points de diagnostic permanent sur le réseau, 200 000. Enfin la fin des opérations de sécurisation des stations de pompage par l'installation du groupe électrogène pour 190 000 euros.

Alors chapitre par chapitre, dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : charges à caractère général	Réalisé	812 229,55 euros
- Chapitre 012 : charges de personnel		2 042 572,38 euros
- Chapitre 066 : charges financières		268 425,10 euros
- Chapitre 067 : charges exceptionnelles		16 122,31 euros
- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections		1 250 866,04 euros
Pour un total des dépenses de fonctionnement de 4 390 415,38 euros		

Pour les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 : atténuation de charges	Réalisé	4 948,32 euros
- Chapitre 070 : vente de produits		4 932 771,44 euros
- Chapitre 074 : subventions d'exploitation		800 215,16 euros
- Chapitre 077 : produits exceptionnels		300,05 euros
- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections		573 413,24 euros
Total des recettes de fonctionnement de 6 311 648,21 euros		

- Chapitre 002 : résultat à reporter		1 373 160,24 euros
--------------------------------------	--	--------------------

Pour la section d'investissement, toujours chapitre par chapitre, dépenses d'investissement :

- Chapitre 020 : immobilisations incorporelles	Réalisé	24 848,09 euros
	Reste à réaliser	29 410,51 euros
- Chapitre 021 : immobilisations corporelles	Réalisé	131 623,60 euros
	Reste à réaliser	8 563,36 euros
- Chapitre 023 : immobilisations en cours		3 797 430,71 euros
	Reste à réaliser	1 224 903,97 euros
- Chapitre 016 : emprunts et dettes		298 690,89 euros
- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections		573 413,24 euros
Total des dépenses d'investissement :		4 826 006,53 euros
	Reste à réaliser	1 262 877,84 euros

- Chapitre 001 : solde d'investissement reporté		207 235,30 euros
---	--	------------------

Recettes d'investissement, toujours chapitre par chapitre :

- Chapitre 013 : subventions d'investissement	Réalisé	199 830,65 euros
	Reste à réaliser	9 982,66 euros
- Chapitre 016 : emprunts	Réalisé	1 800 000,00 euros
	Reste à réaliser	800 000,00 euros
- Chapitre 010 : dotations fonds divers		417 387,00 euros
- Chapitre 106 : réserves		302 961,91 euros
- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections		1 250 866,04 euros
Pour un total de recettes d'investissement :		3 971 045,60 euros
	Reste à réaliser	809 982,66 euros

## M. GONZALEZ

Merci, M. SEITHER. Donc nous passons au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois. Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq. Merci.

\* **COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT : à la majorité par 36 voix POUR sur 45** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE, Mme MURATORE, M. AUBRY)

## M. GONZALEZ

M. SEITHER, je vous redonne la parole pour la régie des transports.

## M. SEITHER

Pour la régie des transports, je vous présente aujourd'hui le dernier compte administratif de la régie des

transports qui a été dissoute par délibération du 15 décembre 2011. Ce compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 19 598,84. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 858,72. Elles sont constituées par les frais d'entretien et de fonctionnement du véhicule. Compte tenu du montant de l'excédent constaté qui couvrirait largement les dépenses prévues, aucune participation de la Ville n'avait été inscrite en recettes pour l'exercice 2011. Cet excédent de 19 598,84 est reversé au budget principal. Je vous donne chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement, dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : charges à caractère général 858,72 euros

Pour les dépenses de fonctionnement et pour les recettes de fonctionnement, total des recettes de fonctionnement, il y en a pas.

- Chapitre 002 : résultat à reporter 20 457,56 euros

### **M. GONZALEZ**

Merci, M. SEITHER. Nous passons au vote. Qui est contre ? Pardon ?

### **Mme MURATORE**

Oui, c'est très court. Alors nous nous étonnons de voir toujours un budget annexe transport puisque maintenant les transports sont de compétence CASA. Et pourquoi 858 euros donc de charges à caractère général ? Alors il semblerait que si vous attendez d'avoir épuisé les 20 457 euros, à raison de 850 euros par an, pendant 25 ans, on va avoir un compte, une annexe « transports », alors qu'il n'y a plus de transport à la Ville. Merci.

### **M. GONZALEZ**

Alors, M. SEITHER, à quoi correspondent ces 857 ?

### **M. SEITHER**

Alors même réflexion que pour la première chose, c'est-à-dire que vous auriez pu demander à quoi ça correspondait. Je vais vous le répéter à chaque fois. Donc les 858,72 c'est de l'essence et des assurances parce qu'il faut bien assurer le véhicule.

### **M. GONZALEZ**

Maintenant nous passons au vote de la régie Transports. Qui est contre ? Deux. Qui s'abstient ? Quatre et trois, sept. Merci.

\* COMPTE ADMINISTRATIF RÉGIE DES TRANSPORTS : à la majorité par 36 voix POUR sur 45 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et 7 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS)

### **M. SEITHER**

Le compte administratif du service du SPANC constate une réalisation de 178 556,18 de recettes pour 157 891,71 de dépenses, soit un excédent de 20 664,47. Cet excédent d'investissement provient principalement du report du résultat positif de l'investissement de 2010, complété par l'amortissement des immobilisations et le FCTVA. En section de fonctionnement pour la première année, le SPANC a perçu des recettes sur les contrôles effectués auprès des particuliers pour un montant de 40 120 euros. Malgré la subvention de l'Agence de l'eau de 6 365 euros, le budget principal a dû participer à hauteur de 79 534. Le principal poste de dépenses de ce budget est la masse salariale qui représente plus de 80 % des dépenses réelles de fonctionnement. Donc je vais vous donner section de fonctionnement, chapitre par chapitre.

- Chapitre 011 : charges à caractère général 28 174,57 euros

- Chapitre 012 : charges de personnel 121 248,85 euros

- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections 5 361,90 euros

Pour un total de dépenses de fonctionnement de 154 785,32 euros

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, toujours chapitre par chapitre :

- Chapitre 013 : atténuation de charges 23,00 euros

- Chapitre 070 : vente de produits 40 120,00 euros

- Chapitre 074 : subventions d'exploitation 85 899,44 euros  
Pour un total de recettes de fonctionnement de 126 042,44 euros

- Chapitre 002 : résultat à reporter 28 742,88 euros

En ce qui concerne la section d'investissement, toujours chapitre par chapitre, dépenses d'investissement :

- Chapitre 021 : immobilisations corporelles 3 106,39 euros

Les recettes d'investissement :

- Chapitre 010 : dotations fonds divers 570,00 euros

- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections 5 361,90 euros

Pour un total des recettes d'investissement : 5 931,90 euros

- Chapitre 001 : solde d'investissement reporté 17 838,96 euros

### **M. GONZALEZ**

M. LA SPESA, vous avez la parole en restant, si vous voulez bien, dans le sujet. Je suis obligé de faire l'instituteur parce que j'ai l'impression que j'ai à faire à des élèves indisciplinés.

### **M. LA SPESA**

Ce que je pourrais vous proposer, c'est de faire la déclaration à ma place, peut-être. Comme ça vous serez dans le sujet.

Non plus sérieusement ! Nous profitons aujourd'hui donc de cette délibération pour intervenir une dernière fois avant que vous offriez ce service au secteur privé. Nous tenons une nouvelle fois à affirmer qu'il est possible et important de maintenir le SPANC sous forme de régie. Nous avons la chance d'avoir un petit groupe de professionnels qui ont maintenant acquis un savoir-faire, qu'ils mettent au service des usagers. Usagers qui préfèrent la relation avec des employés de la mairie plutôt qu'avec des représentants du privé, surtout lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux de mise aux normes. Nous vous le disons tranquillement, ce que vous avez fait avec les parkings en donnant la gestion au privé, alors que s'offrait à nous la possibilité de lancer une régie, ne passe absolument pas auprès des utilisateurs. Vous n'ignorez pas la grogne des usagers en termes de coût et de qualité de service concernant les parkings de la Commune. Pour le SPANC, la réaction sera la même. Lorsque les gens se rendront compte que l'entreprise qui vient faire les contrôles, qui au passage ne manquera certainement pas d'aggraver un peu la situation, sera parfaitement placée pour faire des propositions de travaux de mise aux normes avec cette fois des tarifs non contrôlés par la DSP.

Voilà où nous amène votre volonté de diminuer au maximum la masse salariale de la Commune ! Voilà où nous amène votre volonté de favoriser le secteur privé ! Gageons que les administrés électeurs sauront vous faire comprendre qu'ils souhaitent des services de qualité à des coûts maîtrisés et ne veulent pas servir de vaches à lait pour engraisser les actionnaires. Je vous remercie.

### **M. GONZALEZ**

Merci pour votre bonne foi et merci encore pour avoir respecté le sujet qui était à l'ordre du jour, à savoir le compte administratif. Merci, M. LA SPESA ! Maintenant, nous passons au vote.

### **Mme MURATORE**

Et moi ! Bon, de toute façon, c'est très court. Je ne suis pas hors sujet. Donc nous rappelons notre opposition à votre projet de donner ce service en gestion au privé. En régie municipale, il fonctionne bien et les effectifs non pourvus permettent de le renforcer si nécessaire. Merci.

### **M. GONZALEZ**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre et trois, sept et deux, neuf. Merci.

\* COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

## 05-2 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2011 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

### M. SEITHER

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, constatant que ce compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 22 740 199,80, un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement de 4 971 001,64, il est proposé donc au Conseil Municipal de décider d'affecter ce résultat à l'exécution du virement à la section d'investissement, compte 1068, 4 961 001,64 et à l'excédent à reporter, ligne 002, 17 798 797, après intégration du résultat de clôture du budget de la régie des transports qui se chiffre à 19 598,84 euros.

### M. LEONETTI

Passons au vote ! Qui est contre ? Un, deux, trois. S'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six.

Délibération adoptée **à la majorité par 37 voix POUR sur 46** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY et 4 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE).

## 05-3 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

### M. SEITHER

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011, nous constatons que ce compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 3 294 393,07. Un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement de 1 515 091,41. Donc il vous est proposé de décider d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit, à l'exécution du virement de la section d'investissement 1 515 091,41 et à l'excédent à reporter, ligne 002, 1 779 301,66.

### M. LEONETTI

C'est le même vote ? C'est le même vote.

Délibération adoptée **à la majorité par 37 voix POUR sur 46** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE, Mme MURATORE, M. AUBRY).

## 05-4 - BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2011 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

### M. SEITHER

Sur les transports, nous constatons que ce compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 19 598,84. Il vous est proposé donc le versement au budget principal de 19 598,84.

### M. LEONETTI

Même vote ? Oui, même vote.

Délibération adoptée **à la majorité par 37 voix POUR sur 46** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et 7 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS).

## 05-5 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2011 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

### M. SEITHER

Il a été constaté un excédent de fonctionnement de 0 euro, un excédent d'investissement de 20 664,47. Il vous est donc proposé le résultat de fonctionnement nul, pas d'affectation de résultat.

### M. LEONETTI

Alors qui est contre ? Oui, c'est pour ça que j'ai bien compris que ce n'était pas le même vote. C'est pour ça que je pose la question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Neuf.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

05-6 - COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2011 - VILLE - ASSAINISSEMENT - RÉGIE DES TRANSPORTS - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

**M. SEITHER**

Il s'agit de donner quitus donc au trésorier principal municipal et donc déclarer que le compte de gestion dressé est bien certifié.

**M. LEONETTI**

Neuf abstentions aussi ?

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

05-7 - ASSURANCES - SINISTRES ET DÉGÂTS AU DOMAINE PUBLIC - RECOUVREMENT AUPRÈS DES TIERS RESPONSABLES OU DE LEURS ASSUREURS

**M. SEITHER**

Là, c'est juste pour récupérer donc 24 299,37 euros suite à des sinistres.

**M. LEONETTI**

Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée, à l'unanimité.

10-1 - AVENUE DES AMPHORES - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - INTERVENTION DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ DES ALPES-MARITIMES (SDEG)

**M. LEONETTI**

C'est Jean-Pierre GONZALEZ qui rapporte.

**M. GONZALEZ**

Il s'agit effectivement autour du collège, du nouveau collège d'Antibes-les-Pins, alors que nous refaisons la voirie, d'enfouir la ligne électrique et les réseaux électriques et de faire en sorte que le SDEG intervienne en tant qu'opérateur et subvenant en partie au coût. C'est-à-dire qu'au lieu de 110 000 euros, il restera 60 000 euros à la charge de la Ville

**M. LEONETTI**

La Gauche - l'Écologie, M. LA SPESA.

**M. LA SPESA**

Oui lors du dernier Conseil Municipal, j'ai posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu ou en tout cas votre réponse ne m'a pas satisfait. Aujourd'hui, cette délibération va me permettre peut-être d'avoir enfin une réponse. Pour vous aider, je vais être encore plus clair dans ma demande.

**M. LEONETTI**

Merci.

**M. LA SPESA**

C'est une question technique qui n'a pas une valeur primordiale dans la bonne marche de la Commune mais qui concerne les finances et comme en temps de crise, il n'y a pas de petites économies ! Dans tous

les devis que présente le SDEG. Dans tous les devis que présente le SDEG, il y a une ligne dénommée : somme à valoir pour imprévus, variations économiques et honoraires. Nous savons que cette pratique n'est pas spécifique à la Ville d'Antibes, mais que le SDEG pratique de la sorte pour toutes les autres communes. Cette somme représente 15 % en plus par rapport au devis initial. Ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez.

Alors mes questions : est-il normal de grouper sans détail les imprévus, les variations économiques et les honoraires ? Deuxième question : si au cours du chantier, il n'y a pas d'imprévu notamment dans le sous-sol et qu'il n'y a pas de variation économique, la somme est-elle remboursée ? Troisième question : que représentent les honoraires ? J'ose espérer avoir une réponse précise qui nous évitera de provoquer un contrôle de légalité. Je vous remercie.

#### **M. GONZALEZ**

Comme on savait que vous alliez poser cette question, j'ai la réponse. Cette somme qui représente environ 15 % du montant des travaux est inscrite en prévision d'éventuels imprévus, particulièrement ce qui concerne le sous-sol. Pour autant, lors de la facturation – c'est le bon sens même – la Ville ne règle que la partie des travaux véritablement réalisée et dans la limite maximale du devis. Voilà !

#### **M. LA SPESA**

Je suis encore désolé, mais je n'ai pas ma réponse. Je vous la reposerai une autre fois, ce n'est pas grave.

#### **M. LEONETTI**

Mais posez-la au contrôle de légalité. Il y a un moment qu'ils n'ont pas eu d'occasion de sourire, donc vous posez cette question au contrôle de légalité. Faites-le, M. LA SPESA ! Je pense que c'est une bonne idée. Donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous poserez aussi la question du contrôle de légalité d'une délibération que vous avez votée et dont vous contestez la légalité. Ça vous montrera la cohérence avec laquelle vous intervenez aujourd'hui.

Délibération adoptée à l'unanimité.

23-1 - PETITE ENFANCE - ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

#### **Mme DOR**

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention qui a été conclue entre la Ville et la SNCF, de façon à ce que les enfants d'allocataires de la SNCF puissent bénéficier des mêmes avantages que ceux du régime général de la Caisse d'allocations familiales. Cette convention porte sur deux places. Elle a rapporté à la Ville l'année dernière 4 656 euros. Elle sera renouvelée de façon identique, à l'exception d'une modification qui porte sur le plafond mensuel qui passe de 450 à 455 euros. Toutes les autres dispositions sont inchangées. La convention est proposée pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

#### **M. LEONETTI**

Merci, Mme DOR. Personne est contre, ni s'abstient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

38-1 - ENVIRONNEMENT - SITE DE LA BATTERIE DU GRAILLON - PROJET DE CRÉATION D'UN ESPACE MER ET LITTORAL - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE STRATÉGIE D'ANIMATION

#### **M. GILLI**

Monsieur le Maire, chers collègues. C'est avec un plaisir non dissimulé que je prends une nouvelle fois la parole pour vous parler du Conservatoire du Littoral et de ses nombreuses acquisitions sur la ville d'Antibes. Donc il s'agit de la Batterie du Graillon, anciennement Musée naval napoléonien qui, comme vous le savez, sera transféré cette année depuis le ministère de la Défense jusqu'au Conservatoire du Littoral qui, gage de confiance, nous le confie en gestion. Gestion sous deux formes : sur le même modèle que la convention qui nous unit avec le Conservatoire pour le bois de la Garoupe et le Fort Carré, nous

allons recevoir en gestion l'espace extérieur qui est une pinède que nous allons restaurer écologiquement et ouvrir au public comme c'est déjà le cas.

La partie bâtie va faire l'objet d'un transfert de droit réel sur une durée de 70 ans qui permettra donc à la Ville d'investir l'argent, mais aussi de l'énergie et beaucoup d'envie pour rendre ce lieu encore plus sympathique. Donc, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle orientation en l'espace mer, littoral, environnement du site de la Batterie du Graillon, mais aussi d'approuver le lancement d'une étude prospective quant au futur mode de gestion des animations. D'abord de prolonger en attendant les conclusions de cette étude l'exposition Cousteau évidemment, pendant un an environ, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant à intervenir. Je vous remercie. (*applaudissements*)

**M. LEONETTI**

Alors, la Gauche et l'Écologie, PS et les Verts. Gérard PIEL.

**M. PIEL**

Oui, Monsieur le Maire. J'ai apprécié que M. GILLI insiste sur les 70 ans. Avec son âge évidemment il pourra mettre toute... pour nous évidemment, on n'est pas dans le même âge...

**M. LEONETTI**

Pour nous, M. PIEL, c'est une éternité. (*rires*)

**M. PIEL**

Mais voilà ! Mais écoutez... on lui fait confiance sur la durée pour mener à bien ce dossier. On partage la démarche là aussi effectivement. Par contre, et je me garderai bien puisque Monsieur le Premier Adjoint souhaite que l'on intervienne vraiment dans le cœur des délibérations et je me garderai bien de faire cette intervention s'il n'était pas question dans la délibération du littoral. Et nous, nous aurions souhaité que cet espace qui est pratiquement au milieu du sentier littoral du Cap d'Antibes puisse effectivement ponctuer un sentier littoral qui soit vraiment littoral et qui n'évite pas soigneusement de longer à quelques hectomètres de ce musée, au droit d'Eden-Roc, le littoral. Parce que cela a été possible et parce que cela est toujours possible. Alors, cette petite réserve qui n'a pas beaucoup à voir, je le conçois, avec le projet...

**M. LEONETTI**

C'est déjà bien de le reconnaître !

**M. PIEL**

Oui, oui, non, mais je le fais parce que Monsieur le... non pas l'instituteur, Monsieur le Premier Adjoint, tout à l'heure nous a vraiment administré...

**M. LEONETTI**

Je vois que vous êtes devenu un bon élève !

**M. PIEL**

Exactement !

**M. PIEL**

Et comme je suis un bon élève, je vais essayer de faire une proposition. Nous souhaitons que dans la réflexion autour de cet espace qui, on a bien compris, va être un espace consacré à la mer, on prenne en compte les métiers de la mer. Voilà ! La mer, ce n'est pas seulement un décor, c'est aussi un endroit où des gens travaillent, que ce soit les pêcheurs, que ce soit les gens qui, j'allais dire, cultivent les poissons, d'ailleurs pas loin de cet espace-là, et puis aussi les gens qui travaillent sur le cordon littoral de la mer.

Donc on souhaiterait que dans la réflexion puisqu'on va aménager un espace qui permet, si j'ai bien compris, une certaine muséographie, les métiers de la mer ne soient pas oubliés. Voilà ! C'était juste une petite proposition qui, je pense, pourrait être incluse dans le rapport.

**M. LEONETTI**

M. AUBRY.

**M. AUBRY**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. La présente délibération porte sur l'avenir du site protégé de la Batterie du Graillon. D'une part, sur le fait de dédier le site à la mer et au littoral et d'autre part, sur celui de lancer une étude prospective quant au mode de gestion à venir de la Batterie du Graillon en tant qu'espace mer et littoral. L'affectation du site au thème de la mer et du littoral nous paraît évidente, d'autant plus qu'il s'agit d'une propriété du Conservatoire du littoral. Bien évidemment, le choix de ce site nous paraît tout à fait pertinent pour une sensibilisation du public et tout particulièrement vis-à-vis des scolaires dans le cadre de l'enseignement à l'environnement et au développement durable, aux problématiques de la mer Méditerranée, de ses écosystèmes et de son avenir.

En revanche, nous retrouvons dans la rédaction de la délibération les mêmes points qui nous posent problème dans la délibération sur la Villa Thuret. Tout d'abord, qualification du projet avec des termes assez flous et qui se veulent ronflants. Ici, le mot « espace » : ce terme qui a plusieurs sens devrait être explicite. Certes, on a un peu compris que l'étude prospective va préciser ce qu'il faudra entendre exactement par ce thème. On aurait tout autant pu choisir le mot de « vitrine ». Comme pour la délibération sur la Villa Thuret, nous ne savons pas si l'étude sera effectuée en totalité en interne, en totalité en externe ou pour partie en externe.

Certes, il s'agit de quelque chose de très pointu. Un cabinet réellement compétent sur cette question, existe-t'il seulement ? Il convient de voir ce qu'il se fait ailleurs. L'association des Communes du littoral doit servir à cela. Mais justement cela démontre que la délibération arrive un peu tôt. Tout un paragraphe explique cette situation. Nous sommes actuellement dans une phase prospective de prise de contact effectuée par les services qui n'est manifestement pas achevée.

On nous demande donc de voter sur le lancement d'une étude prospective quant au futur mode de gestion des animations, choix qui n'est pas anodin quand même, sans que la délibération précise si l'étude sera faite en interne ou en externe. Nous ne trouvons pas cela normal vis-à-vis du Conseil Municipal. Des discours sur le développement durable, c'est toujours bien. D'ailleurs, toutes les délibérations qui nous sont présentées et pas seulement celles concernant l'environnement devraient comporter une réflexion sur le développement durable. Mais cela ne doit pas faire perdre de vue le flou de la délibération. Délibération sur laquelle nous sommes réservés pour une question de forme. Je vous remercie.

#### **M. LEONETTI**

Bon, on éliminera les mots « vitrine », « espace », « projet », enfin tout ce qui peut regrouper des choses qui effectivement peuvent apparaître comme floues, mais qui, au stade où nous sommes, sont suffisamment explicites. Et j'ai bien noté que quand c'est flou, il y a un loup. Ça ne vient non pas de vous, mais à propos de quelqu'un d'en face.

Je voudrais simplement dire les choses, là aussi, très clairement. Rappelez-vous le Fort Carré. L'armée a remis au Conservatoire du Littoral l'espace et a conservé le Fort Carré qu'il a vendu à la Ville. Je fais humblement remarquer que dans la délibération qui est là, le ministère de la Défense renonce à se faire payer par la Ville, les bâtiments de la Batterie du Graillon. Je le note parce que permettez-moi de dire que si je ne le note pas moi, il y a personne qui vient d'intervenir qui le notera. Donc l'État confie pour 70 ans – une éternité M. PIEL et peut-être même pour Matthieu (*rires*) – à la ville d'Antibes et lui fait cadeau de la Batterie du Graillon.

Vous aurez donc noté qu'aujourd'hui, l'État a donné la Villa Thuret et a donné la Batterie du Graillon en gestion aux collectivités territoriales sans demander en compensation un sou, ce qui n'était pas le cas lorsque le Fort Carré a été vendu à la Ville. Je rappelle qu'à cette époque-là, il appartenait à la Jeunesse et les Sports et que la ministre s'appelait Marie-Georges BUFFET et que le ministre de l'Économie et des Finances à qui j'ai fait le chèque s'appelait Dominique STRAUSS-KAHN. Pour rappeler quand même, comme aujourd'hui on a fait des journées mémoires. On est remonté jusqu'en 1983, etc. Je suis monté à une période un peu moins lointaine qui était entre 1995 et 1997.

Donc je voulais le noter parce que c'est important, vous notez que cet espace va donc être dédié, comme l'a dit Mathieu, et je le remercie de l'action qu'il a menée auprès du Conservatoire du littoral parce que ça veut dire qu'on ne pourra pas faire n'importe quoi. Ne serait-ce parce que c'est l'ensemble qui a été donné au Conservatoire du Littoral et que le Conservatoire du Littoral qui ne peut pas être accusé de commercialisation ou de mercantilisme va être obligatoirement impliqué dans le projet, puisqu'il en donnera

ultérieurement la gestion de l'espace public extérieur et intérieur à la Ville d'Antibes.

Donc ça veut dire que s'il y avait un élément qui est pas flou et qui est bien clair, c'est que ça ne coûte rien à la Ville, c'est donné par le ministère de la Défense par une lettre qui a été écrite par Gérard LONGUET et que désormais c'est le Conservatoire du Littoral qui en est possesseur et sous réserve qu'il le remette en gestion à la Ville. Donc on ne pourra pas y faire un McDonald's, si ça peut vous rassurer. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'aujourd'hui il y a une exposition Cousteau. Je sais pas ce que ça deviendra, mais je ne voudrais pas en tout cas que se pérennise une situation dans laquelle vous auriez été en droit de dire : « Tiens le maire, il va prendre un choix et il le prend tout seul. » Il y aura une étude. Cette étude, elle sera devant le Conseil Municipal, si on nous dit il faut le faire en gestion déléguée, on prend des gestions déléguées. Si on nous dit il faut y mettre des aquariums et des poissons avec des pointus à l'extérieur, on prendra les idées qu'ils vont nous apporter. Et là pour être clair, je pense qu'il faut qu'elle soit en interne et en externe.

Je pense que le Conservatoire du Littoral doit être totalement impliqué, mais qu'en même temps, il y a eu l'idée de mise en scène. Chaque fois que j'ai visité un espace mer et littoral dans une ville, d'abord il y a une spécificité de la ville. Si vous allez dans l'espace mer et littoral à Saint-Malo, ce n'est pas le même que vous trouvez à Saint-Denis-de-la-Réunion. Parce que l'endroit n'est pas le même et que la démarche pédagogique rentre en ligne de compte. Il faut qu'elle soit un brin ludique pour faire découvrir ce qu'on ne découvre pas en surface, mais qu'on peut découvrir dans les fonds marins qui sont d'ailleurs assez bien conservés dans cet endroit.

La Ville récupère gratuitement par l'intermédiaire de don de ministère de la Défense au Conservatoire du Littoral, un espace qui était évalué – selon les domaines, puisque ça fait un moment qu'on essaye de l'acquérir – entre 1 et 2 millions d'euros. Oui probablement plus si on l'avait réactualisé, puisque c'est une étude qui est ancienne.

Donc je le note, je m'en félicite, comme dit l'humoriste habituel, et je vous dis qu'il y a aucun risque dès l'instant où le Conservatoire du Littoral est totalement impliqué dans le projet définitif. Maintenant, je vous propose de le voter.

Qui est contre ? S'abstient ?

Eh bien, sur cette délibération à l'unanimité (*applaudissements*), je vous souhaite un bon mois de mai et de juin.

\*\*\*

La séance a été levée à 18 h 10

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI